Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-01

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-01-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Nomination du secrétaire de séance

EXPOSÉ DES MOTIFS

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme […] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme un secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Vu le règlement intérieur du SIAH et notamment son article 15,

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire de séance,

Considérant la candidature de Joël DELCAMBRE,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Nomme Joël DELCAMBRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette nomination.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-02

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 11 décembre 2023

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-02-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 11 décembre 2023

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 11 décembre 2023 a été validé par Philippe SELOSSE, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 11 décembre 2023 par Philippe SELOSSE, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Approuve** le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 11 décembre 2023,

2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-03

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-03-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président présente en séance du Comité Syndical, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat au Comité Syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat et de discuter des priorités affichées dans le budget, en donnant aux Élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, des perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Il est envisagé de présenter les budgets le lundi 27 mars 2024. Des décisions modificatives pourraient être présentées en cours d'année afin de réajuster les comptes mais sans modifier l'architecture des budgets.

Le SIAH compte trois budgets :

- Le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE -TRANSPORT - GÉMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT.
- Le budget annexe relatif au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Croult-Enghien-Vieille-Mer.

Les structures adhérentes et les ressources financières du SIAH pour chaque budget se présentent comme suit :

Budget	Compétences	Entité adhérente	Ressources
Budget principal	GÉMAPI	Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires
	Collecte eaux pluviales	Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires ou fiscalisation
	Transport eaux pluviales	Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires ou fiscalisation
Budget annexe eaux usées	Collecte eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Transport eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Traitement eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
Budget annexe SAGE	Études et animations	SIAH/SIARE/Département Seine-Saint-Denis	Contributions budgétaires

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

La présentation, ci-après, de chaque budget, comprend des éléments chiffrés, des graphiques et des commentaires, en suivant le plan suivant :

- Évolution de la section de fonctionnement/exploitation
- Évolution de l'épargne
- État de la dette
- Capacité d'investissement
- Évolution de la section d'investissement
- Évolution du besoin de financement et de la variation du fonds de roulement

I. Le budget principal relatif aux compétences Assainissement Eaux Pluviales Collecte - Transport - GÉMAPI.

A. Evolution du fonctionnement.

1) Les éléments chiffrés sur l'évolution des recettes et des dépenses réelles.

Les recettes :

RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
section de fonctionnement (opérations réelles)	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Atténuation charges	15 989,50 €	35 757,68 €	42 821,87 €	43 248,06 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
variation		**123,63%**	**19,76%**	**1,00%**	**-65,32%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**
Produits des services	1 786 718,56 €	2 046 519,80 €	2 129 537,11 €	2 581 476,39 €	2 557 200,00 €	2 617 416,00 €	2 679 438,00 €	2 743 321,00 €
variation		**14,54%**	**4,06%**	**21,22%**	**-0,94%**	**2,35%**	**2,37%**	**2,38%**
Centimes syndicaux fiscalisés- compétence transport et collecte (à partir de 2024)	118 026,00 €	119 506,00 €	119 023,00 €	121 277,00 €	473 913,00 €	473 913,00 €	473 913,00 €	473 913,00 €
variation		**1,25%**	**-0,40%**	**1,89%**	**290,77%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**
Centimes syndicaux budgétisés - transport	3 848 853,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €	3 887 340,00 €
variation				**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**
Centimes syndicaux budgétisés - Gémapi	3 952 857,00 €	3 992 384,00 €	3 992 384,00 €	4 032 307,00 €	4 072 630,00 €	4 113 356,00 €	4 154 489,00 €	4 196 033,00 €
variation		**1,00%**	**0,00%**	**1,00%**	**1,00%**	**1,00%**	**1,00%**	**1,00%**
Centimes syndicaux budgétisés - compétence collecte	1 253 024,00 €	1 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €	4 253 024,00 €
variation		**0,00%**	**239,42%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**
Autres participations (dont FCTVA)	6 337,79 €	161 670,22 €	230 825,21 €	219 195,90 €	114 166,00 €	180 444,00 €	185 857,00 €	191 433,00 €
variation		**2450,89%**	**42,78%**	**-5,04%**	**-47,92%**	**58,05%**	**3,00%**	**3,00%**
Autres produits de gestion courante	170,67 €	58,95 €	1,04 €	46 368,18 €				
variation								
Produits Exceptionnels	244 003,74 €	56 732,73 €	79 598,66 €					
variation		**-76,75%**	**40,30%**					
Reprises sur provisions		152 731,00 €	0,00 €					
Recettes de Fonctionnement	**11 225 980,26 €**	**11 705 724,38 €**	**14 734 554,89 €**	**15 184 236,53 €**	**15 373 273,00 €**	**15 540 493,00 €**	**15 649 061,00 €**	**15 760 064,00 €**

La ressource principale provient des contributions et des centimes syndicaux fiscalisés et budgétisés.

Pour 2024 et les années suivantes, il est envisagé une augmentation de 1% de la recette liée à la GÉMAPI.

Il est à noter une augmentation de 354 890 € des centimes fiscalisés suite au transfert de la compétence eaux pluviales Collecte au SIAH des communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoult et Villaines-sous-Bois au 1er janvier 2024.

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

Les contributions pour les compétences Transport et collecte des eaux pluviales restent au niveau de 2023.

Les dépenses :

RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
section de fonctionnement (opérations réelles)	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Charges générales - Transport - Gémapi - Structure	1 342 080,30 €	1 624 307,45 €	1 859 199,73 €	2 030 533,51 €	2 091 449,00 €	2 154 192,00 €	2 218 817,00 €	2 285 381,00 €
variation		**21,03%**	**14,46%**	**9,22%**	**3,00%**	**3,00%**	**3,00%**	**3,00%**
Charges générales - Collecte (61521)	16 264,74 €	32 561,55 €	15 843,97 €	19 596,80 €	20 000,00 €	20 600,00 €	21 218,00 €	21 854,00 €
Charges générales - Collecte (615232)	385 085,97 €	535 579,71 €	683 510,05 €	543 394,74 €	700 000,00 €	721 000,00 €	742 630,00 €	764 908,00 €
Charges générales - Transport - (61521)	31 165,49 €	28 237,52 €	30 476,01 €	24 042,93 €	50 000,00 €	51 500,00 €	53 045,00 €	54 636,00 €
Charges générales - Transport (615232)	361 642,68 €	386 688,48 €	179 491,04 €	152 570,06 €	400 000,00 €	412 000,00 €	424 360,00 €	437 090,00 €
Charges générales - Gémapi (61521)	282 272,63 €	346 689,21 €	722 490,11 €	543 394,74 €	945 000,00 €	973 350,00 €	1 002 550,00 €	1 032 626,00 €
Charges générales - Gémapi 615232)	300 126,34 €	395 652,66 €	5 064,00 €		- €	- €	- €	- €
Charges de personnel	2 758 587,82 €	2 770 688,35 €	2 971 670,58 €	3 563 344,97 €	4 014 400,00 €	4 134 832,00 €	4 258 876,00 €	4 386 642,00 €
variation		**0,44%**	**7,25%**	**19,91%**	**+4% + complément des 6 postes**	**3,00%**	**3,00%**	**3,00%**
Autres charges	126 798,76 €	156 811,17 €	162 645,05 €	187 194,76 €	192 810,00 €	198 594,00 €	204 551,00 €	210 687,00 €
variation		**23,67%**	**3,72%**	**4,00%**	**3,00%**	**3,00%**	**3,00%**	**3,00%**
Charges Exceptionnelles	34 813,74 €	27 373,23 €	11 437,46 €					
variation		**-21,37%**	**-58,22%**					
Provisions	0,00 €	30 678,86 €						
variation								
Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	**5 638 838,37 €**	**6 335 268,19 €**	**6 641 828,00 €**	**7 064 072,51 €**	**8 413 659,00 €**	**8 666 068,00 €**	**8 926 047,00 €**	**9 193 824,00 €**

En ce qui concerne les dépenses de structure, l'inflation engendre une progression de 3 % des dépenses à caractère général.

Quant aux dépenses d'entretien liées aux compétences eaux urbaines et GÉMAPI, l'estimation des crédits de 2024 se fait au regard des prévisions budgétaires des services techniques.

En 2024, la masse salariale progresse de 4 % en application du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 qui attribue 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics à compter du 1er janvier 2024.

Il est également projeté le recrutement des 6 postes restants à pouvoir, 2 dans le secteur administratif et 4 dans les services techniques.

2) Graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses.

L'écart entre les recettes et les dépenses constitue l'épargne de gestion

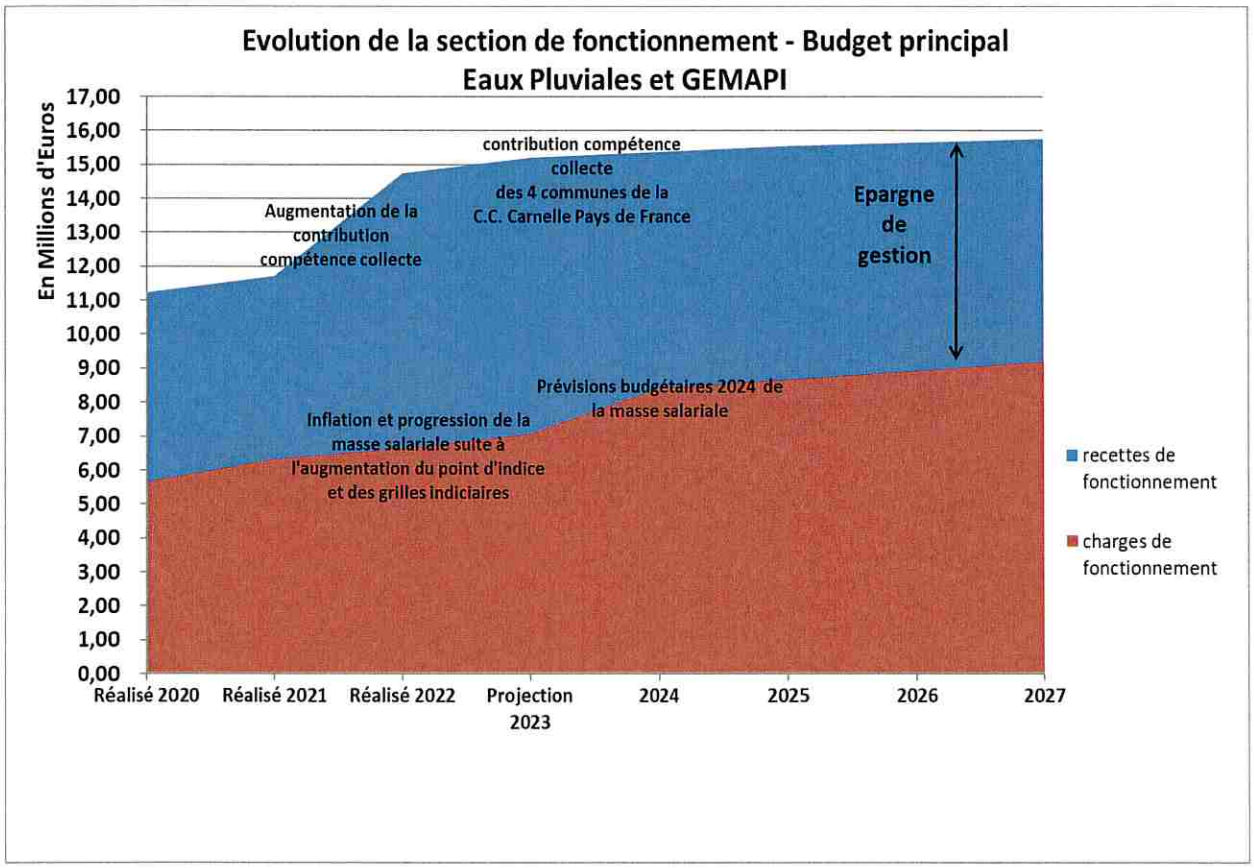

3) Graphique sur l'évolution des effectifs.

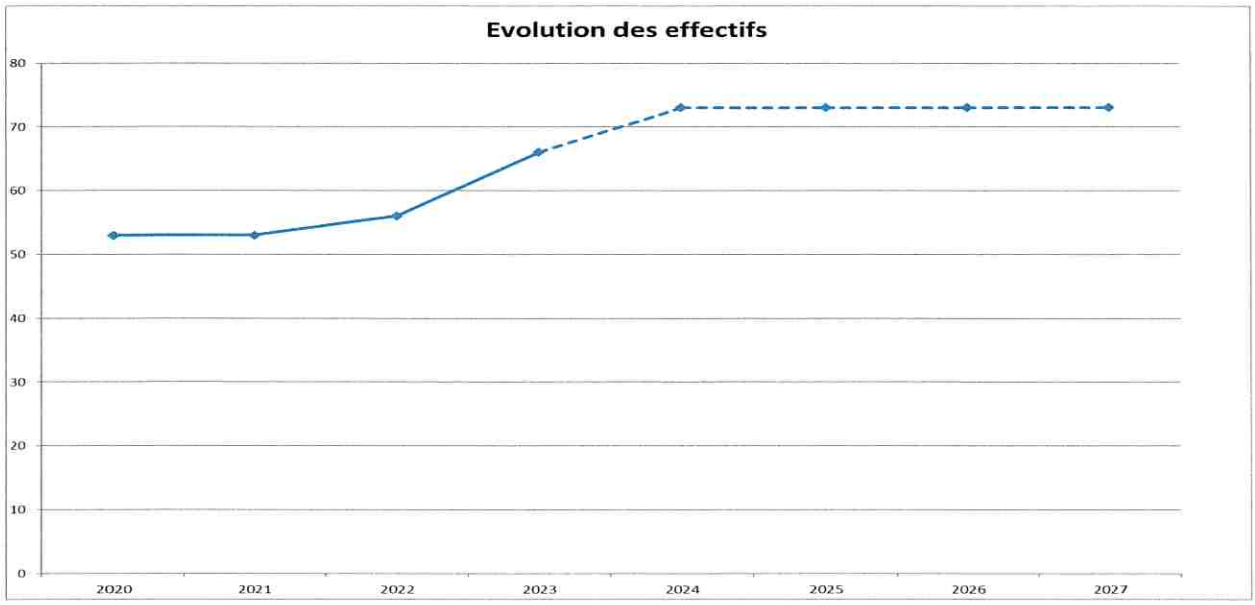

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

L'effectif est constitué de 69 agents au 1er janvier 2024, 67 permanents et 2 apprentis, comprenant 20 agents dans le secteur administratif et 49 agents au sein des services techniques. Il est envisagé pour 2024 de pourvoir les 6 postes restants vacants.

4) Graphique sur l'évolution de la masse salariale.

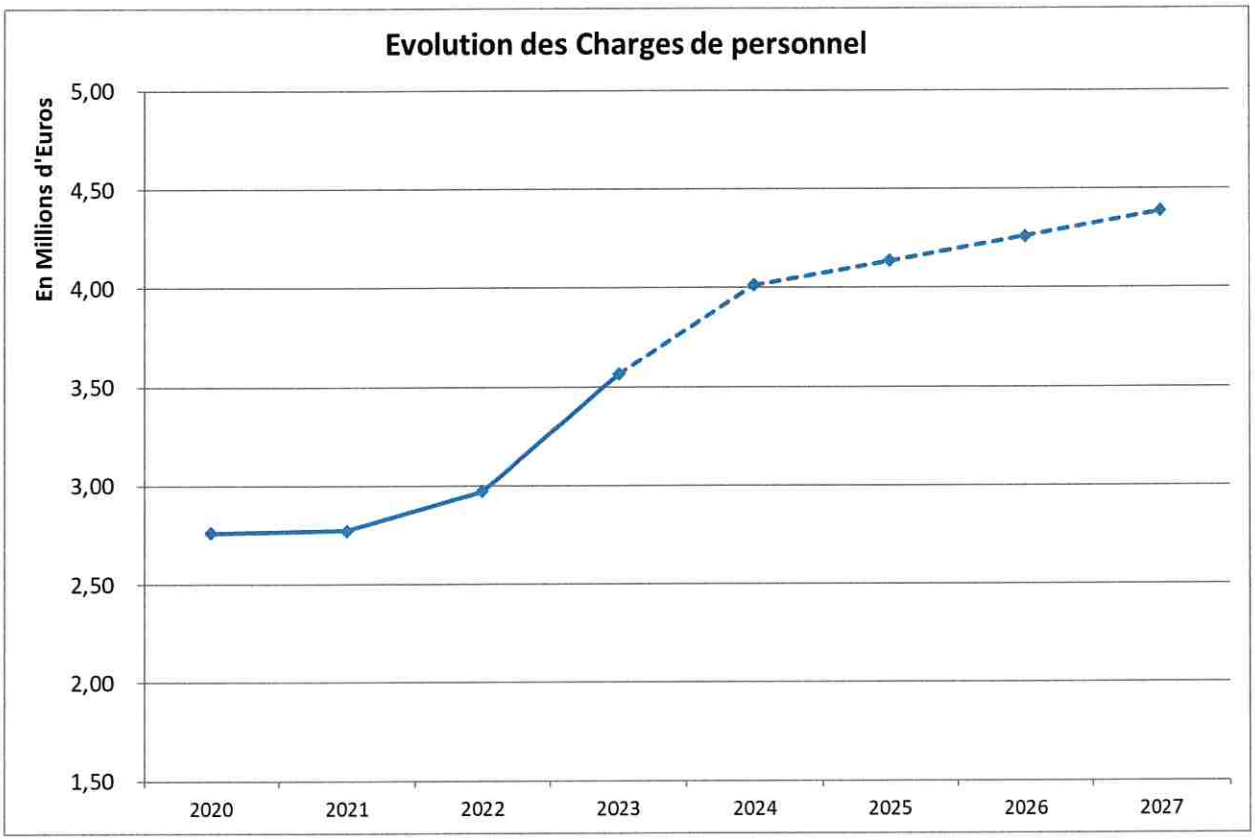

L'année 2023 est marquée par des revalorisations salariales qui s'imposent aux collectivités, notamment la revalorisation du point d'indice de 1,5% à partir du 1er juillet 2023, et des grilles indiciaires.

Les effectifs sont passés de 56 agents permanents en 2022 à 67 en 2023.

Pour rappel, l'année 2024 va voir les grilles indiciaires revalorisées de 5 points majorés par indice.

5) Information sur les avantages en nature.

Les avantages en nature octroyés par le SIAH se traduisent par la fourniture d'un véhicule de fonctions aux membres de la Direction. Cet avantage en nature est évalué selon les directives de l'URSSAF et supporte les cotisations dues.

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

B. Evolution de l'épargne.

1) Les éléments chiffrés de l'épargne.

RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
Epargne	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Recettes de Fonctionnement	11 225 980,26 €	11 705 724,38 €	14 734 554,89 €	15 184 236,53 €	15 373 273,00 €	15 540 493,00 €	15 649 061,00 €	15 760 064,00 €
Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	5 638 838,37 €	6 335 268,19 €	6 641 828,00 €	7 064 072,51 €	8 413 659,00 €	8 666 068,00 €	8 926 047,00 €	9 193 824,00 €
Epargne de Gestion = *(A-B)*	**5 587 141,89 €**	**5 370 456,19 €**	**8 092 726,89 €**	**8 120 164,02 €**	**6 959 614,00 €**	**6 874 425,00 €**	**6 723 014,00 €**	**6 566 240,00 €**
Charges financières	162 741,90 €	134 983,78 €	108 457,04 €	101 193,07 €	89 200,00 €	53 795,00 €	37 277,00 €	21 167,00 €
Epargne Brute = *(C-D)*	**5 424 399,99 €**	**5 235 472,41 €**	**7 984 269,85 €**	**8 018 970,96 €**	**6 870 414,00 €**	**6 820 630,00 €**	**6 685 737,00 €**	**6 545 073,00 €**
Réalisé capital de la dette	761 833,11 €	791 458,74 €	653 172,97 €	677 292,66 €	652 701,00 €	529 466,00 €	293 612,00 €	310 111,00 €
Epargne Nette = *(E-F)*	**4 662 566,88 €**	**4 444 013,67 €**	**7 331 096,88 €**	**7 341 678,29 €**	**6 217 713,00 €**	**6 291 164,00 €**	**6 392 125,00 €**	**6 234 962,00 €**

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette).

- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).

- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

Plus le SIAH dégage de l'épargne, plus les capacités d'autofinancement et de recours à l'emprunt sont améliorées.

2) Graphique sur la capacité d'autofinancement.

L'épargne nette est la capacité d'autofinancement.

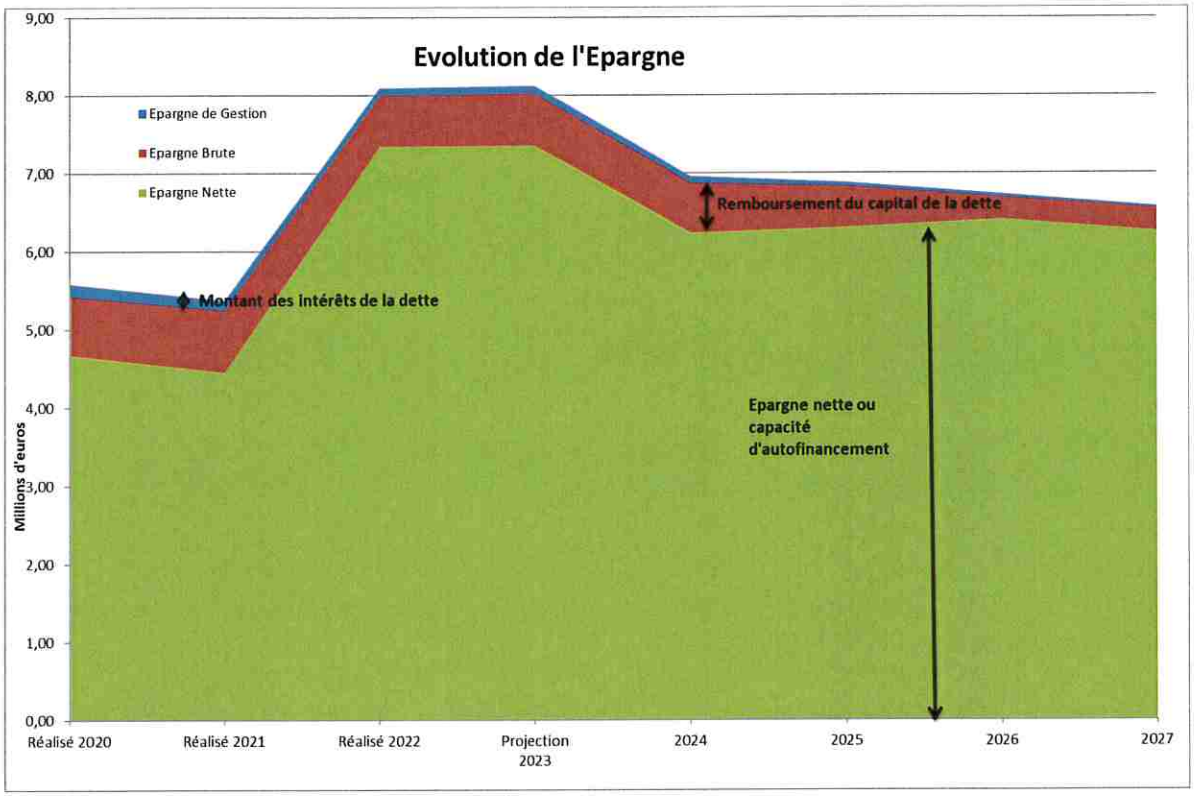

C. Etat de la dette.

1) Graphique sur le profil d'extinction de la dette.

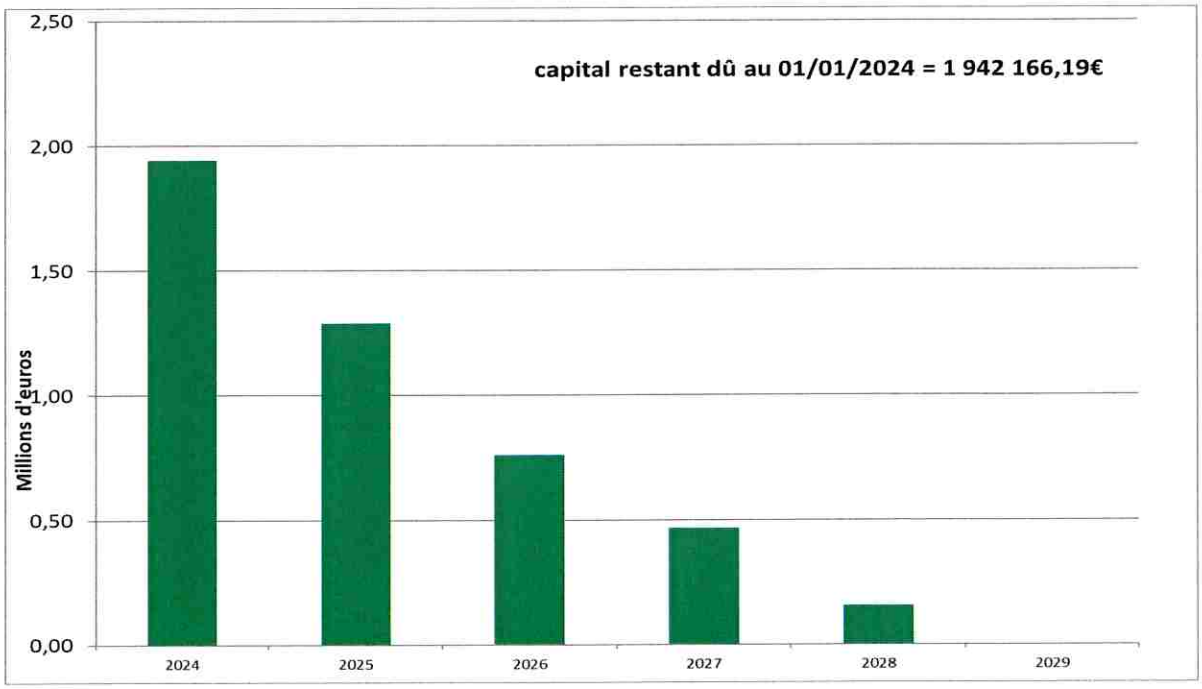

Sans engagement de nouvel emprunt, le stock de la dette, actuellement de 1 942 166,19 €, s'éteindra en 2029.

2) Graphique sur la capacité de désendettement.

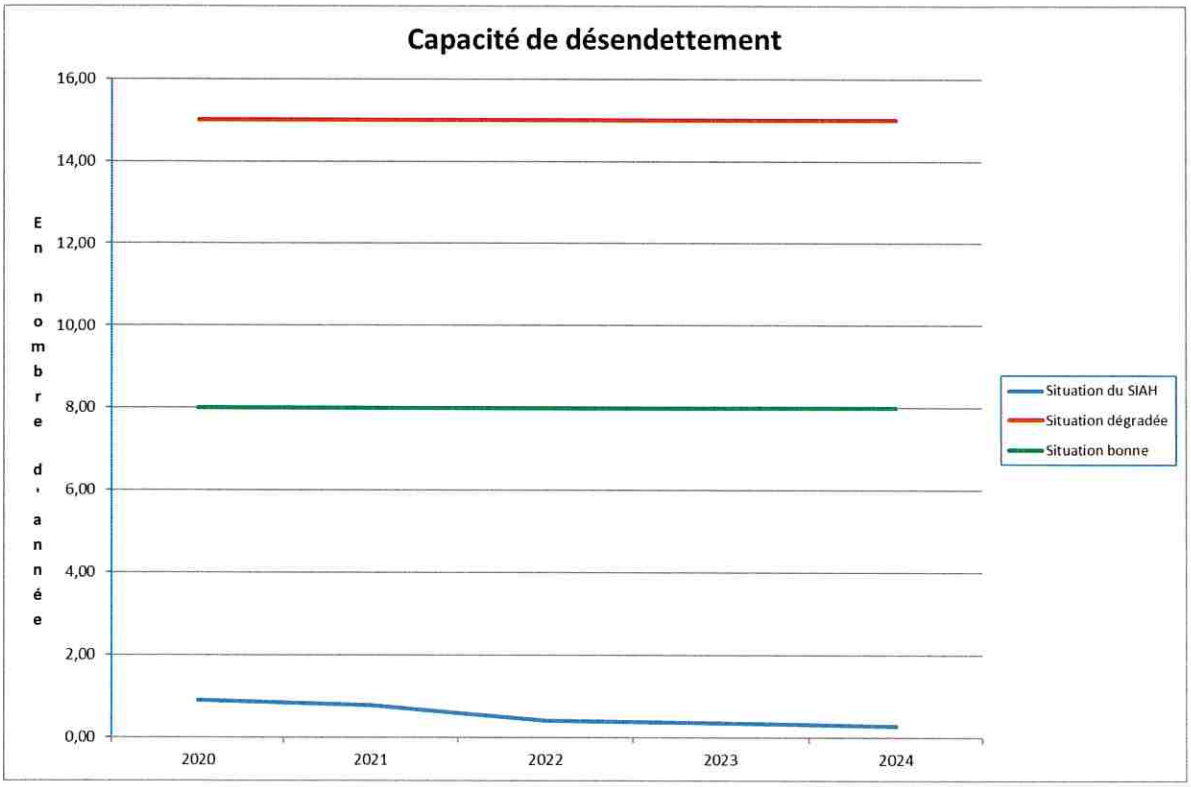

La capacité de désendettement est le ratio entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il s'exprime en années.

En début d'exercice 2024, le ratio de capacité de désendettement est de 0,33 année ce qui traduit une très bonne situation. Cela signifie que le SIAH rembourserait l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute en un peu plus de 4 mois. Au regard de ce ratio, la situation financière du SIAH est saine et excellente.

Il est à noter que les taux d'emprunt sont sur une pente ascendante.

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

D. Capacité d'investissement.

1) Les éléments chiffrés des recettes d'investissement.

RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
Section d'investissement (opérations réelles)	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Epargne Nette = (E-F) (rappel)	**4 662 566,88 €**	**4 444 013,67 €**	**7 331 096,88 €**	**7 341 678,29 €**	**6 217 713,00 €**	**6 291 164,00 €**	**6 392 125,00 €**	**6 234 962,00 €**
FCTVA	352 130,38 €	379 628,24 €	421 291,09 €	985 856,51 €	965 926,00 €	2 248 482,00 €	2 792 945,00 €	2 357 254,00 €
Subventions d'investissement	74 064,99 €	65 145,19 €	134 863,96 €	1 220 362,87 €	585 836,13 €	1 605 500,00 €	3 818 600,00 €	2 973 300,00 €
Immobilisations en cours			44 716,47 €					
Maîtrises d'Ouvrage Mandatées			345 065,25 €	157 792,23 €	150 000,00 €			
Recettes d'investissement	**426 195,37 €**	**444 773,43 €**	**945 936,77 €**	**2 364 011,61 €**	**1 701 762,13 €**	**3 853 982,00 €**	**6 611 545,00 €**	**5 330 554,00 €**
Capacité d'investissement = (G+H)	**5 088 762,25 €**	**4 888 787,10 €**	**8 277 033,65 €**	**9 705 689,90 €**	**7 919 475,13 €**	**10 145 146,00 €**	**13 003 670,00 €**	**11 565 516,00 €**

Pour les subventions en 2024, il est repris le montant dont l'agence de l'Eau Seine-Normandie a accordé son co-financement.

Pour la prospective sur la période 2025 à 2027, il est estimé un taux de subvention de 40 % des dépenses liées à la GÉMAPI.

2) Graphique sur l'évolution de la capacité d'investissement.

La capacité d'autofinancement dégagé et la recherche de subventionnement permettent au SIAH de disposer d'une capacité d'investissement conséquente pour assurer son programme d'investissement.

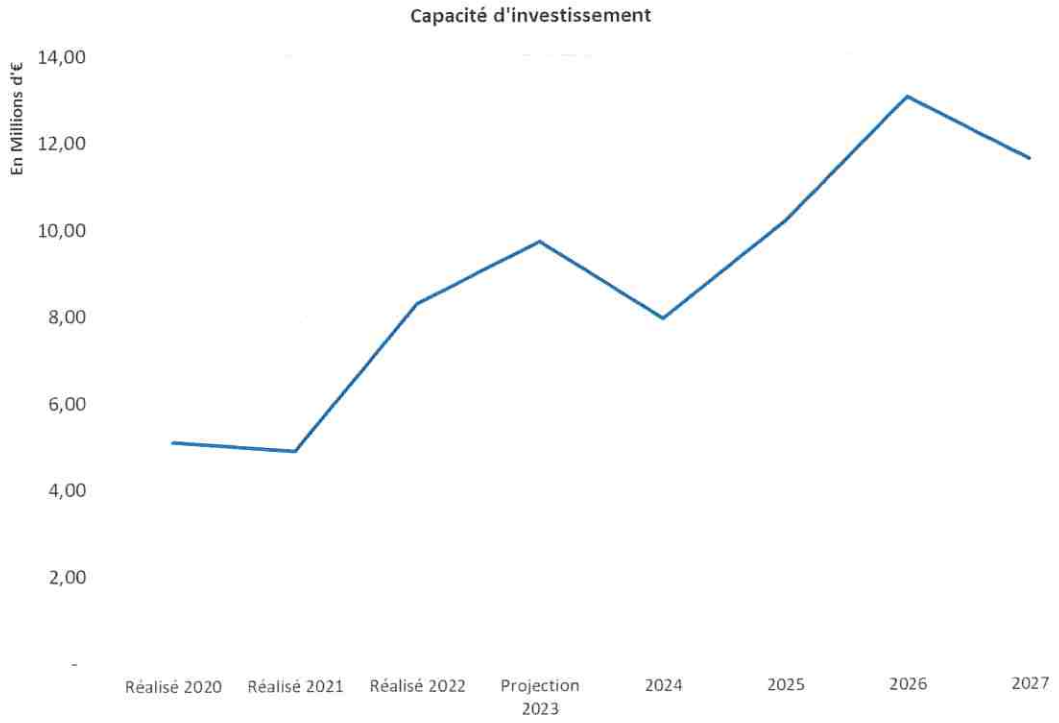

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

E. Evolution des dépenses d'investissement.

1) AP/CP – GÉMAPI.

AP/CP : GEMAPI				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
35 326 514 €	5 016 514 €	11 656 000 €	9 120 000 €	9 534 000 €

Les projets d'opérations concernant la compétence GÉMAPI, sont :

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP 489C	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides	243 100,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP 489C1	Travaux pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Croult au niveau des Pieds Humides				5 000 000,00 €
CARPF	Arnouville-Bonneuil-en-France	OP 489D	Etude de maîtrise d'œuvre pour le remeandrage du Croult au droit de la NEF	434 154,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €	34 000,00 €
CARPF	Arnouville-Bonneuil-en-France	OP 489D1	Travaux pour le remeandrage du Croult au droit de la NEF			2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
CARPF	Bonneuil-en-France	OP 505	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	54 000,00 €	100 000,00 €		
CARPF	Bonneuil-en-France	OP 505A	Travaux renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	500 000,00 €	4 500 000,00 €		
CARPF	Gonesse	OP 518	Etude de maîtrise d'œuvre pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse	310 000,00 €	35 000,00 €	50 000,00 €	
CARPF	Gonesse	OP 518A	Travaux pour la valorisation écologique et paysagère du Croult à la traversée de Gonesse		1 000 000,00 €	2 500 000,00 €	
CARPF	Goussainville	OP 495A	Travaux de reouverture du Croult Vieux Pays	337 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	
CARPF	Le Thillay	OP495	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	30 300,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	
CARPF	Louvres-Goussainville	OP 510	Etude de maîtrise d'œuvre pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	75 200,00 €	61 000,00 €		
CARPF	Louvres-Goussainville	OP 510A	Travaux pour la revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	504 000,00 €	800 000,00 €		
CARPF	Sarcelles	OP 504	Etude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	170 460,00 €	30 000,00 €		
CARPF	Sarcelles	OP 504A	Travaux Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif		1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	
CARPF	Sarcelles	OP 514	Réhabilitation de la dalle du Petit Rosne entre la place du Marché et la Résidence Miraville	231 000,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP 515	Travaux pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus		1 500 000,00 €	500 000,00 €	
CARPF	Sarcelles	OP 515A	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements hydro-écologique du Petit Rosne au niveau des Cèdres Bleus	32 200,00 €	100 000,00 €		
CARPF	Sarcelles	OP 516	Etude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne et du bassin des Prés sous la Ville	122 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
CARPF	Vémars	OP 488	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	127 200,00 €	50 000,00 €		
CARPF	Vémars	OP 488D	Foncier - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	743 900,00 €			
CARPF	Vémars	OP 488E	Foncier - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	50 000,00 €			
CARPF	Villiers le Bel	OP 488D	Foncier - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	300 000,00 €			
SOUS-TOTAL CARPF				4 264 514,00 €	10 436 000,00 €	7 280 000,00 €	7 234 000,00 €

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

(Suite des opérations sur la compétence GÉMAPI)

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CAPV	Bouffémont	OP 528	Travaux Renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP		500 000,00 €	500 000,00 €	
CAPV	Bouffémont	OP 528A	Etude pour la renaturation du Petit Rosne et de la mare du chemin d'aventures et déconnexion des EP	67 300,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
CAPV	Ezanville	OP 513	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	39 700,00 €			
CAPV	Moisselles	OP 509	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne	75 100,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	
CAPV	Moisselles	OP 509A	Travaux pour la renaturation du Petit Rosne				600 000,00 €
CAPV	Montmorency	OP 425	Etude de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du ru du fonds des Aulnes	68 900,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
CAPV	Montmorency	OP 425A	Travaux pour la renaturation du ru du fonds des Aulnes			1 000 000,00 €	1 500 000,00 €
SOUS-TOTAL CAPV				**251 000,00 €**	**620 000,00 €**	**1 640 000,00 €**	**2 100 000,00 €**
CCCPF	Baillet-en-France	OP 465B	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsoult	29 000,00 €			
SOUS-TOTAL CCCPF				**29 000,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**
	SIAH	OP 527	Sécurité bassins Bourguignons Ézanville et Garennes à Fontenay	312 000,00 €			
	SIAH		Mise en sécurité des ouvrages	160 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	SIAH		A déterminer		400 000,00 €		
TOTAL GEMAPI				**5 016 514,00 €**	**11 656 000,00 €**	**9 120 000,00 €**	**9 534 000,00 €**

2) AP/CP – Assainissement Eaux Pluviales - Collecte.

AP/CP : EAUX PLUVIALES COLLECTE				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
15 616 600 €	4 646 600 €	3 670 000 €	3 650 000 €	3 650 000 €

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

Les projets d'opérations concernant la compétence Eaux pluviales Collecte, sont :

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CARPF	Chennevières-lès-Louvres	OP CCHEN107	Création d'un réseau d'eaux pluviales Chemin Vilandry	150 000,00 €			
CARPF	Fontenay-en-Parisis	OP CFONT86	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Ambroise Jacquin	48 700,00 €			
CARPF	Fontenay-en-Parisis	OP CFONT180	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Parc des Tournelles	10 000,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG121	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue de Stalingrad. Phase 2 et 3	400 000,00 €	420 000,00 €		
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG120	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Paul Vaillant Couturier			600 000,00 €	
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG122	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Demusois		400 000,00 €		
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG125	Réhabilitation et désimperméabilisation des sols quartier Dame Blanche Nord (Projet NPNRU)		200 000,00 €		
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG168	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales ILOT 10	92 000,00 €			
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG172	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Danielle Panquin Maurice Berteaux	35 500,00 €			
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG177	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Rue Danielle Casanova	800,00 €			
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG197	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Division Leclerc				300 000,00 €
CARPF	Gonesse	OP CGONE193	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Saint Nicolas		300 000,00 €		
CARPF	Gonesse	OP CGONE200	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Gay Lussac	100 000,00 €			
CARPF	Goussainville	OP CGOUS164	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Avenue Leclerc		300 000,00 €		
CARPF	Goussainville	OP CGOUS205	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Av Paul Vaillant Couturier	300 000,00 €			
CARPF	Le Thillay	OP CLETHI169	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue des Soeurs Colombes	13 000,00 €			
CARPF	Louvres	OP CLOUV105A	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	5 400,00 €			
CARPF	Louvres	OP CLOUV105B	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteillers (Provence)	234 800,00 €			
CARPF	Mesnil-Aubry	OP CMESN144	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de la Meunerie	400,00 €			
CARPF	Puiseux-en-France	OP CPUIS108	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Gnl Leclerc	22 800,00 €	500 000,00 €		

(Suite des opérations sur la compétence eaux pluviales collecte)

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CARPF	Sarcelles	OP CSARC 118	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Miraville	69 800,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC149	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	806 500,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC150	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Joliot Curie	10 000,00 €		500 000,00 €	
CARPF	Sarcelles	OP CSARC151	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koening, César Franck et Joliot Curie)			500 000,00 €	1 000 000,00 €
CARPF	Sarcelles	OP CSARC171	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Maryse Bastien	228 000,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC194	Dévoiement des réseaux d'eaux usées et pluviales situés sous le CC My place	200 000,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC202	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue gabriel Péri	150 000,00 €	100 000,00 €		
CARPF	St-Witz	OP CSTWI179	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales secteur Montmélian	400 000,00 €			
CARPF	St-Witz	OP CSTWI181	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue de Paris		300 000,00 €		
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB129	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Gounod	384 400,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB131	Dévoiement et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière			1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB133	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	187 400,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB134	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales quartier des Gélinières	55 500,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB184	NPNRU Village		500 000,00 €		
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB199	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Quartier des Charmettes				200 000,00 €
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB204	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier Claire de Lune Phase 2	1 100,00 €			
CARPF/CCPF	SIAH		Travaux divers sur réseaux et chemisage, voiries, sda/diagnostic permanent	540 500,00 €	530 000,00 €	850 000,00 €	850 000,00 €
SOUS-TOTAL CARPF Eaux pluviales Urbaines - Collecte				**4 446 600,00 €**	**3 570 000,00 €**	**3 550 000,00 €**	**3 550 000,00 €**
CCCPF	Baillet-en-France	CBAIL111	Rue du Néflier Baillet en France	100 000,00 €			
CCPF	SIAH		Travaux divers sur réseaux et chemisage, voiries, sda/diagnostic permanent	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
SOUS-TOTAL CCCPF				**200 000,00 €**	**100 000,00 €**	**100 000,00 €**	**100 000,00 €**
TOTAL Eaux pluviales urbaines Collecte				**4 646 600,00 €**	**3 670 000,00 €**	**3 650 000,00 €**	**3 650 000,00 €**

3) AP/CP – Assainissement Eaux Pluviales - Transport.

AP/CP : EAUX PLUVIALES TRANSPORT				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
7 543 800 €	3 543 800 €	1 200 000 €	1 100 000 €	1 700 000 €

Les projets d'opérations concernant la compétence Eaux pluviales Transport, sont :

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CARPF	Arnouville	OP T525	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	197 000,00 €			
CARPF	Gonesse	OP TGONE482M	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales transport secteur du Golf	98 000,00 €			
CARPF	Goussainville	OP T429Q3	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sous voie SNCF Fond de Brison	372 000,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP TVILB429V	Réhabilitation du réseau transport Aval	21 500,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP TVILB429V1	Réhabilitation du réseau transport secteur Champs Bacon	2 032 100,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP TVILB429V2	Réhabilitation du réseau transport secteur Champs Bacon	3 200,00 €	100 000,00 €		
SOUS-TOTAL CARPF Eaux pluviales Urbaines Transport				**2 723 800,00 €**	**100 000,00 €**	**- €**	**- €**
CAPV	Ezanville	OP TEZAN520	Réhabilitation des réseaux de transport d'eaux pluviales rue de la gare	600 000,00 €			
CAPV	Saint Brice sous Forêt	OP T478B	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales de transport rue Foch				600 000,00 €
SOUS-TOTAL CAPV Eaux pluviales Urbaines Transport				**600 000,00 €**	**- €**	**- €**	**600 000,00 €**
	SIAH		Opérations à définir		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
	SIAH		Travaux divers sur réseaux et chemisage	220 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL Eaux pluviales Urbaines Transport				**3 543 800,00 €**	**1 200 000,00 €**	**1 100 000,00 €**	**1 700 000,00 €**

4) Les éléments chiffrés sur l'évolution des dépenses d'équipement.

RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
Exercices	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Etudes - Logiciel Structure	204 259,17 €	311 250,74 €	41 201,60 €	76 126,70 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €
Etudes - Compétence Collecte	7 262,70 €	7 838,85 €	33 657,97 €	22 138,25 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Etudes - Compétence Transport	18 189,46 €	20 290,17 €	81 742,48 €	62 580,39 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Etudes - Compétence Gémapi	108 649,68 €	12 065,78 €	60 344,32 €	42 444,86 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Equipement - Structure	118 271,38 €	193 002,38 €	159 967,65 €	31 612,78 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Equipement - Compétence Collecte	26 846,21 €	25 921,19 €	24 291,16 €	68 476,20 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Equipement - Compétence Transport	74 682,29 €	204 006,00 €	105 288,06 €	165 975,02 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Equipement - Compétence Gémapi	2 560,80 €	96 432,00 €	8 464,43 €	65 626,58 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Investissement en Eaux pluviales urbaines - Collecte	764 543,73 €	1 313 927,05 €	2 928 900,99 €	2 918 159,59 €	4 646 600,00 €	3 670 000,00 €	3 650 000,00 €	3 650 000,00 €
Investissement en Eaux pluviales urbaines - SIAH	329 487,21 €	212 746,29 €	1 038 642,01 €	228 628,07 €	3 543 800,00 €	1 200 000,00 €	1 100 000,00 €	1 700 000,00 €
Investissement en Gémapi	986 822,95 €	613 090,54 €	2 025 503,92 €	2 409 881,24 €	5 016 514,00 €	11 656 000,00 €	9 120 000,00 €	9 534 000,00 €
Déchets Val Le Roy (part siah)		81 873,68 €	1 002,24 €					
Déchets Val Le Roy (autres collectivités)		324 343,67 €	182 051,00 €					
Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	577,28 €	17 959,08 €		8 169,00 €				
Dépenses d'équipement	**2 642 152,86 €**	**3 434 747,42 €**	**6 691 057,83 €**	**6 099 818,68 €**	**13 911 914,00 €**	**17 231 000,00 €**	**14 575 000,00 €**	**15 589 000,00 €**
Besoin de Financement = (I-J)	**2 446 609,39 €**	**1 454 039,68 €**	**1 685 975,82 €**	**3 605 871,22 €**	**-5 992 438,87 €**	**-7 085 854,00 €**	**-1 571 330,00 €**	**-4 023 484,00 €**

Les sommes surlignées correspondent aux AP/CP.

F. Evolution du besoin de financement et de la variation du fonds de roulement.

RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE			
Exercices	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Besoin de Financement	2 446 609,39 €	1 454 039,68 €	1 685 975,82 €	3 605 871,22 €	-5 992 438,87 €	-7 085 854,00 €	-1 571 330,00 €	-4 023 484,00 €
Emprunt contracté				-	-	-	-	-
Variation du Fonds de roulement	**2 446 609,39 €**	**1 454 039,68 €**	**1 685 975,82 €**	**3 605 871,22 €**	**-5 992 438,87 €**	**-7 085 854,00 €**	**-1 571 330,00 €**	**-4 023 484,00 €**
Fonds Roulement initial	**21 048 690,17 €**	**23 495 299,56 €**	**24 949 339,24 €**	**26 635 315 €**	**30 241 186 €**	**24 248 747 €**	**17 162 893 €**	**15 591 563 €**
Fonds Roulement Final	**23 495 299,56 €**	**24 949 339,24 €**	**26 635 315,06 €**	**30 241 186 €**	**24 248 747 €**	**17 162 893 €**	**15 591 563 €**	**11 568 079 €**

Sur la période de 2024 à 2027, le fonds de roulement permet de financer le programme des opérations énoncé dans les trois AP/CP portant sur les compétences GÉMAPI, Collecte des eaux pluviales et Transport des eaux pluviales.

Pour mémoire, le fonds de roulement dégagé par le budget principal du SIAH doit pouvoir être dédié en priorité à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI), notamment afin de respecter l'objectif 2027 de la Directive Cadre sur l'Eau.

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

II. Le budget eaux usées relatif à la compétence assainissement.

A. Evolution de l'exploitation.

1) Les éléments chiffrés sur l'évolution des recettes et des dépenses.

Les recettes d'exploitation :

	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
section d'exploitation (opérations réelles)	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Redevance d'assainissement- transport *variation*	20 738 020,46 €	20 025 890,02 €	18 025 553,67 €	18 658 592,16 €	19 500 000,00 €	19 500 000,00 €	19 500 000,00 €	19 500 000,00 €
Redevance d'assainissement- collecte *variation*	5 583 623,65 €	5 807 794,70 €	6 153 060,39 €	8 404 946,63 €	8 600 000,00 €	8 600 000,00 €	8 600 000,00 €	8 600 000,00 €
Autres Produits des services *recette biométhane*		1 202 397,31 €	1 187 637,39 €	1 350 525,12 €	1 202 397,00 €	1 202 397,00 €	1 202 397,00 €	1 202 397,00 €
Autres Produits des services *pfac / contrôle conformité*	1 290 233,10 €	749 830,65 €	961 542,50 €	1 100 750,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €	540 000,00 €
Subventions d'exploitation *prime épuration + particip conformité branchements*	1 471 919,62 €	2 155 000,00 €	1 590 852,49 €	640 730,78 €	1 320 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
Autres produits de gestion courante *fctva réseaux*	0,00 €	109 010,16 €	115 469,25 €	111 415,45 €	115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
Produits financier *variation*	0,00 €							
Produits Exceptionnels *variation*	110 574,58 €	253 764,03 €	116 186,16 €	209 023,90 €				
Reprises sur provisions *variation*	0,00 €	162 269,00 €						
Recettes d'Exploitation	**29 194 371,41 €**	**30 466 955,87 €**	**28 150 301,86 €**	**30 476 984,04 €**	**31 277 397,00 €**	**31 357 397,00 €**	**31 357 397,00 €**	**31 357 397,00 €**

Les recettes d'exploitation sont essentiellement issues de la redevance intercommunale d'assainissement au titre du transport et du traitement des eaux usées qui est assise sur la consommation d'eau potable.

Pour 2024, il est envisagé :

- Le maintien de la redevance d'assainissement intercommunale pour la compétence transport à 1,50 € le m^3 d'eau potable consommé.
- Le maintien de la redevance d'assainissement pour la compétence collecte à 0,75 € le m^3 d'eau potable consommé.

La prospective financière intègre pour 2024 la prime pour épuration en baisse, avec un montant à hauteur de celui de 2023, soit 600 000 € euros, et le complément de 720 000 € de la subvention pour l'aide à la conformité des branchements (720 000 € ont déjà été perçus en 2021 sur un total de 1 440 000 €).

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

Les dépenses d'exploitation :

	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
section d'exploitation (opérations réelles)	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Charges générales	7 370 497,31 €	9 715 545,29 €	10 604 578,85 €	14 827 226,14 €	12 660 000,00 €	13 039 800,00 €	13 430 994,00 €	13 833 923,00 €
variation					+3%	+3%	+3%	+3%
Charges générales - collecte	539 784,84 €	513 476,86 €	575 465,84 €	660 788,81 €	680 612,00 €	701 030,00 €	722 060,00 €	743 721,00 €
variation					+3%	+3%	+3%	+3%
Charges de personnel	1 400 365,43 €	1 439 208,74 €	1 513 936,77 €	1 784 279,45 €	1 927 200,00 €	1 987 416,00 €	2 049 438,00 €	2 113 321,00 €
variation								
Autres charges		4 830,45 €						
variation								
Charges Exceptionnelles	56 194,15 €	416 400,66 €	325 252,31 €	351 860,21 €	1 158 500,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
variation								
Provisions		28 333,79 €	8 097 764,80 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €			
variation								
Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	**9 366 841,73 €**	**12 117 795,79 €**	**21 116 998,57 €**	**25 624 154,61 €**	**24 426 312,00 €**	**15 828 246,00 €**	**16 302 492,00 €**	**16 790 965,00 €**

Le chapitre 011, charges à caractère général, concerne essentiellement les frais de fonctionnement de la station de dépollution. Ces frais ont augmenté en 2023 compte tenu de la hausse du coût de l'énergie, de plus de 2 millions d'euros.

En 2024, le coût de l'énergie et la modification en cours d'année du calcul de la rémunération prévue par le marché CREM devrait impacter les dépenses d'exploitation de la station.

Cet exercice comptabilisera la dernière tranche de 8 millions de provisions constituée en 2022 dans le cadre d'un contentieux.

Il va être poursuivi le reversement aux particuliers de l'aide à la conformité des branchements.

2) Graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses.

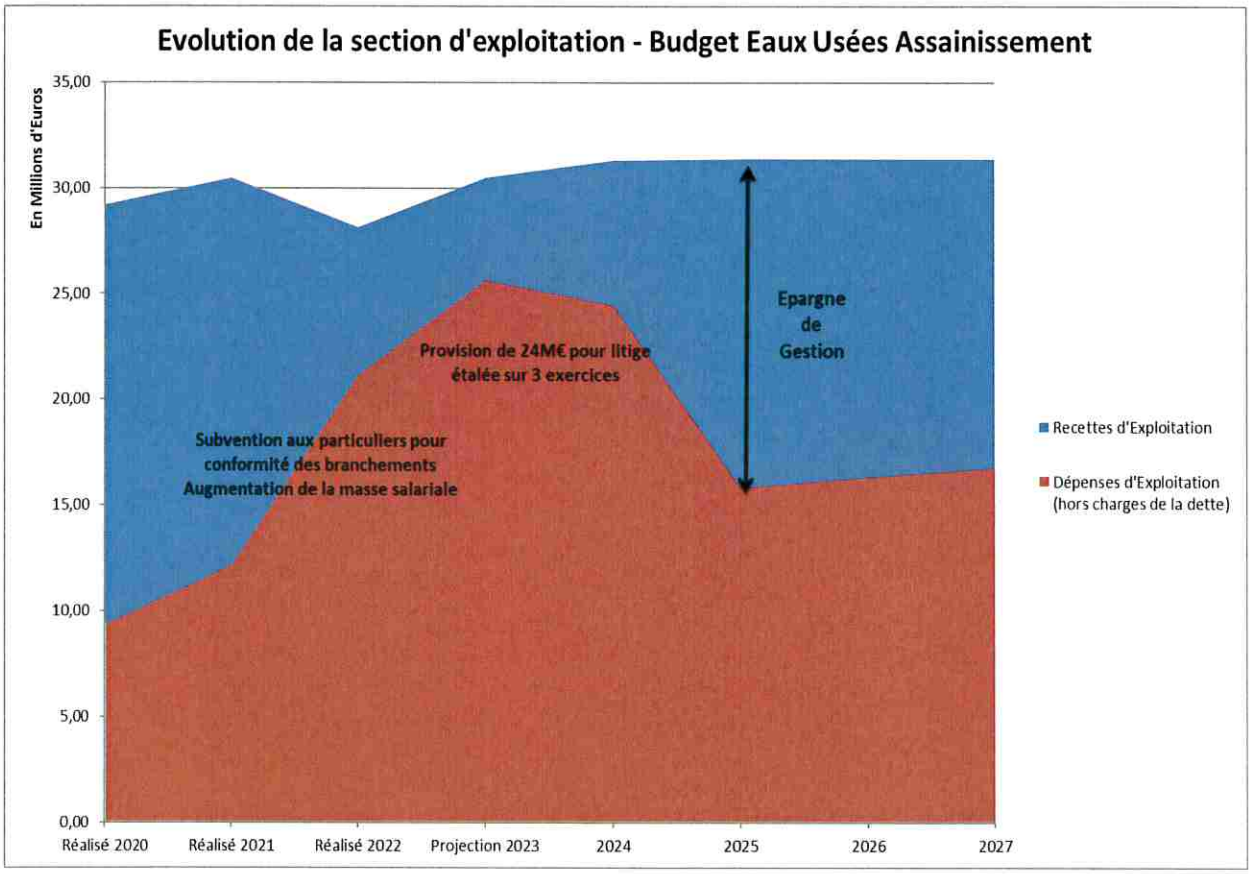

B. Evolution de l'épargne.

1) Les éléments chiffrés sur l'épargne.

	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
Epargne	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Recettes d'Exploitation	29 194 371,41 €	30 465 955,87 €	28 150 301,85 €	30 475 984,04 €	31 277 397,00 €	31 357 397,00 €	31 357 397,00 €	31 357 397,00 €
Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	9 366 841,73 €	12 117 795,79 €	21 116 998,57 €	25 624 154,61 €	24 426 312,00 €	15 828 246,00 €	16 302 492,00 €	16 790 965,00 €
Epargne de Gestion = *(A-B)*	**19 827 529,68 €**	**18 348 160,08 €**	**7 033 303,28 €**	**4 851 829,43 €**	**6 851 085,00 €**	**15 529 151,00 €**	**15 054 905,00 €**	**14 566 432,00 €**
Charges financières	1 512 891,44 €	1 465 076,69 €	1 432 003,79 €	1 376 019,47 €	1 361 945,00 €	1 310 077,00 €	1 257 224,00 €	1 203 417,00 €
Epargne Brute = *(C-D)*	**18 314 638,24 €**	**16 883 083,39 €**	**5 601 299,49 €**	**3 475 809,96 €**	**5 489 140,00 €**	**14 219 074,00 €**	**13 797 681,00 €**	**13 363 015,00 €**
Capital de la dette	1 416 204,76 €	1 309 458,38 €	3 724 023,04 €	3 853 795,43 €	3 938 269,00 €	3 948 097,00 €	3 982 676,00 €	4 008 453,00 €
Epargne Nette = *(E-F)*	**16 898 433,48 €**	**15 573 625,01 €**	**1 877 276,45 €**	**-377 985,47 €**	**1 550 871,00 €**	**10 270 977,00 €**	**9 815 005,00 €**	**9 354 562,00 €**

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette).

- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du

fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).

- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

La baisse de l'épargne de 2022 à 2024 est conjoncturelle car elle est fortement liée à la constitution de la provision pour contentieux.

2) Graphique sur la capacité d'autofinancement.

L'épargne nette détermine la capacité d'autofinancement.

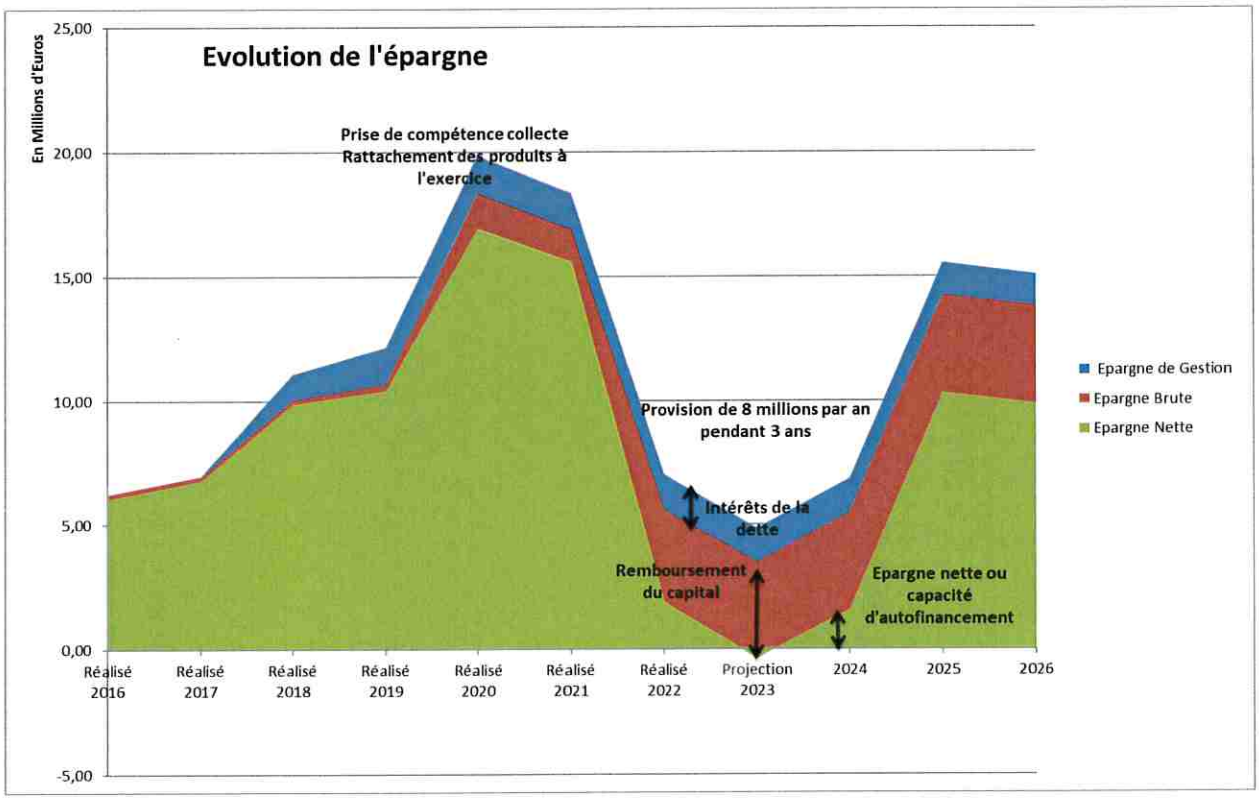

C. Etat de la dette.

1) Graphique sur le profil d'extinction de la dette.

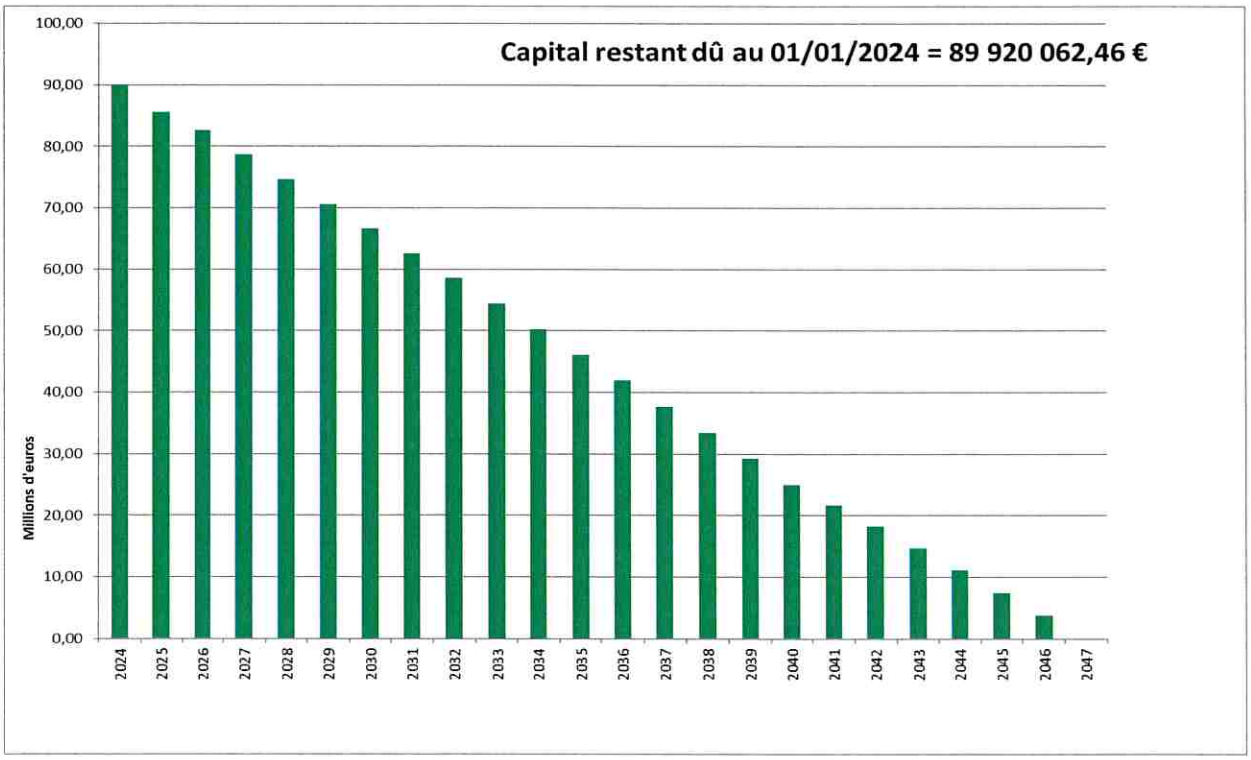

L'emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement court jusqu'en 2046.

2) Graphique sur la capacité de désendettement

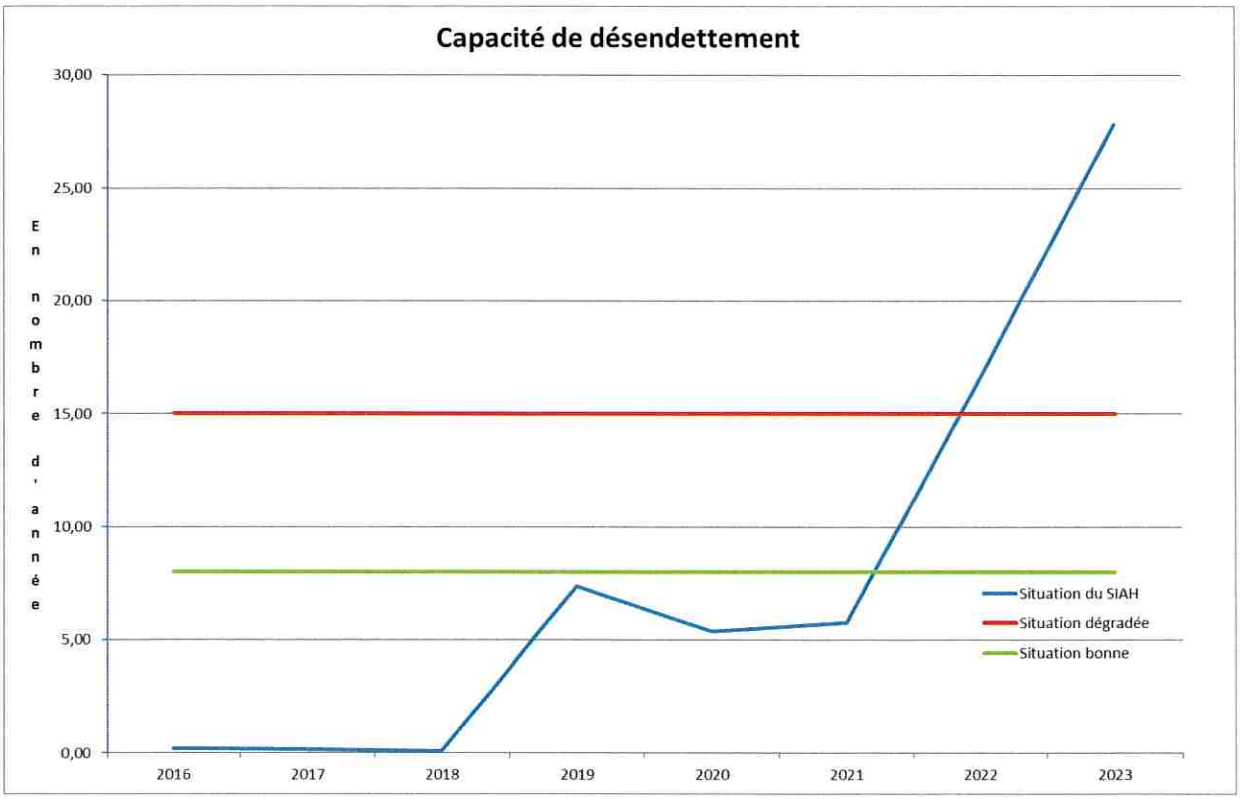

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

Le ratio de la capacité de désendettement est, en début d'année 2024, de 27,82 années. La provision pour contentieux de 24 millions sur 3 ans engendre une baisse de l'épargne brute et réduit conjoncturellement la capacité de désendettement.

D. Capacité d'investissement.

1) Les éléments chiffrés des recettes d'investissement.

Section d'investissement (opérations réelles)	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Projection 2023	2024	2025	2026	2027
Epargne Nette = *(E-F) (rappel)*	**16 898 433,48 €**	**15 573 625,01 €**	**1 877 276,45 €**	**-377 985,47 €**	**1 550 871,00 €**	**10 270 977,00 €**	**9 815 005,00 €**	**9 354 562,00 €**
FCTVA	5 119 517,78 €	8 309 577,64 €	9 523 868,50 €	8 398 575,00 €	4 330 733,00 €	4 735 703,00 €	2 696 817,00 €	2 614 797,00 €
Subventions d'investissement - SIAH (10%)	209 365,26 €	240 746,22 €	1 144 921,47 €	54 450,61 €	944 445,39 €	610 100,00 €	444 100,00 €	402 500,00 €
Subvention d'investissement Collecte (20%)			859 462,00 €	839 725,00 €	1 335 872,00 €	1 700 250,00 €	1 833 333,00 €	1 833 333,00 €
Subventions d'investissement Extension Step	6 420 117,00 €	15 881 869,00 €	7 611 994,00 €	97 219,60 €	3 671 407,00 €			
Transfert résultats invest	309 800,00 €	29 800,00 €	29 800,00 €	29 800,00 €	200 000,00 €			
Maîtrises d'Ouvrage Mandatées		27 009,45 €	13 110,00 €	48 052,00 €	76 000,00 €			
autres recettes		46 606,85 €						
Recettes d'investissement	**12 058 800,04 €**	**24 535 609,16 €**	**19 183 155,97 €**	**9 467 822,21 €**	**10 558 457,39 €**	**7 046 053,00 €**	**4 974 250,00 €**	**4 850 630,00 €**
capacité d'investissement = (G+H)	**28 957 233,52 €**	**40 109 234,17 €**	**21 060 432,42 €**	**9 089 836,74 €**	**12 109 328,39 €**	**17 317 030,00 €**	**14 789 255,00 €**	**14 205 192,00 €**

Le subventionnement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est estimé à 10% du montant des investissements en compétence transport et à hauteur de 20% pour la compétence collecte.

2) Graphique sur l'évolution de la capacité d'investissement.

La recherche de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et l'attribution du FCTVA permettent au SIAH de conserver une capacité de financement de ses investissements.

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

E. Evolution des dépenses d'investissement.

1) AP/CP Assainissement -collecte.

AP/CP : ASSAINISSEMENT EAUX USÉES COLLECTE				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
43 201 500 €	10 201 500 €	11 000 000 €	11 000 000 €	11 000 000 €

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CARPF	Bonneuil-en-France	OP CBONN203	Extension d'un réseau d'eaux usées Chemin de la Piste	190 000,00 €			
CARPF	Bouqueval	OP CBOUQ186	Extension du réseau d'eaux usées rue Orgeuilleuses	3 300,00 €			
CARPF	Chennevières-les-Louvres	OP CCHEN107	Extension du réseau d'eaux usées chemin de Villaudry	136 000,00 €			
CARPF	Fontenay-en-Parisis	OP CFONT86	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	233 000,00 €			
CARPF	Fontenay-en-Parisis	OP CFONT180	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Parc des Tournelles	10 900,00 €	30 000,00 €	1 000 000,00 €	
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG120	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Paul Vaillant Couturier			900 000,00 €	
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG121	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Stalingrad. Phase 2 et 3	1 715 400,00 €	2 500 000,00 €		
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG125	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)			200 000,00 €	
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG126	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Quartier de la Muette	60 100,00 €	500 000,00 €		
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG168	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées ILOT 10	103 200,00 €			
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG172	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Daniel Pauquin et Maurice Berneaux	2 100,00 €			
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG177	Réhabilitation des réseaux d'eaux usees Rue Danielle Casanova	500,00 €			
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG197	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de la Division Leclerc				500 000,00 €
CARPF	Garges-les-Gonesse	OP CGARG198	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Colonel Fabien	300 000,00 €			
CARPF	Gonesse	OP CGONE188	Réhabilitation du réseau d'eaux usees rue Chauvart	154 000,00 €			
CARPF	Gonesse	OP CGONE189	Réhabilitation du réseau d'eaux usees avenue des Bleuets	933 000,00 €			
CARPF	Gonesse	OP CGONE193	Réhabilitation du reseau d'eaux usees rue Saint Nicolas	16 000,00 €	400 000,00 €		
CARPF	Gonesse	OP CGONE200	Réhabilitation du reseau d'eaux usees rue Guy Lussac	278 000,00 €			
CARPF	Gonesse	OP CGONE201	Réhabilitation du reseau d'eaux usées rue d'Orgemont			300 000,00 €	
CARPF	Goussainville	OP CGOUS 164	Réhabilitation du reseau d'eaux usées avenue Leclerc	18 000,00 €	300 000,00 €		
CARPF	Goussainville	OP CGOUS137	Réhabilitation du réseau d'eaux usees avenue Albert Sarraut			400 000,00 €	
CARPF	Goussainville	OP CGOUS138	Réhabilitation du reseau d'eaux usees boulevard Roger Salengro				500 000,00 €
CARPF	Goussainville	OP CGOUS205	Réhabilitation des réseaux d'eaux usees Av Paul Vaillant Couturier	300 000,00 €			

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

(Suite des opérations sur la compétence assainissement collecte)

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CARPF	Le Thillay	OP CLETHI101B	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Pascal et Voltaire	9 800,00 €			
CARPF	Le Thillay	OP CLETHI101C	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Charmilles	420 800,00 €			
CARPF	Le Thillay	OP CLETH169	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue des Soeurs Colombes	900,00 €			
CARPF	Le Thillay	OP CLETHI195	Réhabilitation du réseau d'eaux uséesavenue des Roses	30 000,00 €	400 000,00 €		
CARPF	Louvres	OP CLOUV105A	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	5 400,00 €			
CARPF	Louvres	OP CLOUV105B	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteillers (Provence)	130 700,00 €			
CARPF	Louvres	OP CLOUV145	Dévoiement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	229 700,00 €			
CARPF	Mesnil-Aubry	OP CMESN144	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Meunerie	500,00 €			
CARPF	Mesnil-Aubry	OP CMESN192	Extension du réseau d'eaux usées pour suppression du poste de relèvement des Platanes	209 100,00 €			
CARPF	Puiseux-en-France	OP CPUIS108	Redimensionnement des reseaux d'eaux usées rue du Gnl Leclerc	14 900,00 €	900 000,00 €		
CARPF	Puiseux-en-France	OP CPUIS206	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Fauvettes	300 000,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC117	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	1 300,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC118	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	66 200,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC148	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Moulin à Vent				300 000,00 €
CARPF	Sarcelles	OP CSARC149	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Montfleury	501 400,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC150	Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette			1 500 000,00 €	
CARPF	Sarcelles	OP CSARC151	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ANRU II			1 000 000,00 €	1 200 000,00 €
CARPF	Sarcelles	OP CSARC152	Réhabilitation du reseau d'eaux usées rue des Bauves				300 000,00 €
CARPF	Sarcelles	OP CSARC194	Devoiement des réseaux d'eaux usées et pluviales situés sous le CC My place	450 000,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP CSARC202	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Gabriel Péri	300 000,00 €	1 000 000,00 €		
CARPF	St-Witz	OP CSTWI179	Réhabilitation du réseau d'eaux usées secteur Montmélian	400 000,00 €			
CARPF	St-Witz	OP CSTWI181	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Paris	7 000,00 €	400 000,00 €		

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

(Suite des opérations sur la compétence assainissement collecte)

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB129	Extension du réseau d'eaux usées rue du Gounod (Germaine Richié)	286 400,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB133	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Oulches	186 700,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB134	Réhabilitation du reseau d'eaux usées quartier des Gélinières	19 000,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB166	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Quartier Clair de Lune	71 300,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB128	Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry/sente des Pommiers				200 000,00 €
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB131	Dévoiement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière			1 000 000,00 €	1 500 000,00 €
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB132	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots				400 000,00 €
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB 184	NPNRU Village		800 000,00 €		
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB 187	Extension du réseau d'eaux usées rue Nouvelle	40 100,00 €			
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVLB 199	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier des Charmettes				600 000,00 €
CARPF	Villiers-le-Bel	OP CVILB 204	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Jules Ferry	264 800,00 €			
CARPF			Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
CARPF			Travaux programme de voirie		1 800 000,00 €	2 400 000,00 €	2 600 000,00 €
CARPF			Travaux SDA / Diagnostic permanent			1 000 000,00 €	1 500 000,00 €
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU Collecte				9 399 500,00 €	10 030 000,00 €	10 700 000,00 €	10 600 000,00 €
CCPF	Baillet-en-France	OP CBAIL111	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Néflier	352 000,00 €			
CCPF	Baillet-en-France	OP CMONTS196	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Versailles	350 000,00 €			
CCPF			Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
CCPF			Travaux opération à déterminer		870 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €
SOUS-TOTAL CCPF Assainissement EU Collecte				802 000,00 €	970 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €
TOTAL ASSAINISSEMENT EU COLLECTE				10 201 500,00 €	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

2) AP/CP Assainissement – transport – traitement.

AP/CP : ASSAINISSEMENT EAUX USÉES TRANSPORT				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
20 711 700 €	7 321 700 €	5 330 000 €	4 830 000 €	3 230 000 €

Communauté d'Agglomération/ Communauté de Communes	Localisation du projet	Numéro opérations	Description des travaux	Montant AP/CP en 2024	Montant AP/CP en 2025	Montant AP/CP en 2026	Montant AP/CP en 2027
CARPF	Arnouville	OP T525	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Marcel GOT	620 000,00 €			
CARPF	Bonneuil-en-France	OP TBONN485	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées secteur NEF	1 059 100,00 €			
CARPF	Gonesse	OP TGONE482M	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées traversant le Golf	402 600,00 €			
CARPF	Gonesse	OP TGONE523	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées rue Pierre V Collin	20 000,00 €	500 000,00 €	400 000,00 €	
CARPF	Goussainville	OP TGOUS429Q3	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées sous voie SNCF Fond de Brison	289 000,00 €			
CARPF	Goussainville	OP TGOUS482S	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	500 000,00 €			
CARPF	Goussainville	OP TGOUS507	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays		700 000,00 €		
CARPF	Le Thillay	OP TLETH482IB	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées le Lac	2 281 600,00 €			
CARPF	Sarcelles	OP TSARC429G	Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la rue Flora et promenade du lac			3 000 000,00 €	
CARPF	Sarcelles	OP TSARC429x	Redimensionnement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées entre la place du marché et la rue Flora				3 000 000,00 €
CARPF	Sarcelles	OP TSARC503	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées amont Emile Zola VLB			700 000,00 €	
CARPF	Sarcelles	OP TSARC504B	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées Aval Vallée de Gif	335 000,00 €	1 000 000,00 €		
CARPF	Sarcelles	OP TSARC515B	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées Parc des Cèdres Bleus	395 300,00 €	1 000 000,00 €		
CARPF	Villiers-le-Bel/Sarcelles	OP T429U	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations secteur Ecole Zola et stade Perec		1 000 000,00 €		
CARPF	Villiers-le-Bel	OP T429V1	Réhabilitation et dévoiement des réseaux d'eaux usées intercommunaux secteur Champs Bacon	1 009 500,00 €			
SOUS-TOTAL CARPF Assainissement EU - Transport				**6 912 100,00 €**	**4 200 000,00 €**	**4 100 000,00 €**	**3 000 000,00 €**
CAPV	Bouffémont	OP TBOUF524	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue des Vergers	17 600,00 €	200 000,00 €		
CAPV	Domont	OP TDOM522	Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées ue Auguste et André Rouzée	20 000,00 €	700 000,00 €		
CAPV	Ezanville	OP TEZAN520	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la gare	142 000,00 €			
CAPV	Saint-Brice-sous-Forêt	OP TSTBR478B	Réhabilitation des canalisations rue Foch			500 000,00 €	
SOUS-TOTAL CAPV Assainissement EU - Transport				**179 600,00 €**	**900 000,00 €**	**500 000,00 €**	**- €**
	SIAH		Travaux divers et chemisage sur les réseaux d'eaux usées	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €
SOUS-TOTAL EU TRANSPORT				**7 321 700,00 €**	**5 330 000,00 €**	**4 830 000,00 €**	**3 230 000,00 €**

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

L'AP/CP relative à l'extension de la station de dépollution est modifiée, pour prendre en compte une augmentation liée aux matières premières et au projet de réaliser de l'énergie par production solaire photovoltaïque.

Elle passe de 217,22 millions à 222,20 millions.

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution		CP 2017 réalisés	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020 réalisés	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024
Extension de la station (TEXTSTEP)	205 967 258,39 €	5 147 143,06 €	13 869 193,85 €	27 917 034,06 €	45 535 100,72 €	50 947 232,19 €	36 032 918,41 €	16 518 636,10 €	10 000 000,00 €
dépenses connexes stations (TEXTSTEP)	3 654 430,07 €	1 449 887,61 €	366 458,07 €	484 403,05 €	296 396,71 €	319 456,90 €	292 293,13 €	313 534,60 €	132 000,00 €
Canalisation de transfert (TCANT500A)	10 276 195,97 €					2 945 866,33 €	6 338 265,70 €	992 063,94 €	
Dépenses connexes canalisation de transfert (TCANT500A)	1 199 378,20 €	173 659,80 €	106 062,16 €	67 969,87 €	407 106,78 €	160 590,72 €	266 190,57 €	17 798,30 €	
Installation de production solaire photovoltaique (TSIAH500C)	1 000 000,00 €								1 000 000,00 €
Dépenses connexes installation de production solaire photovoltaique (TSIAH500C)	104 000,00 €					- €	- €		104 000,00 €
Total global	222 201 262,63 €	6 770 690,47 €	14 341 714,08 €	28 469 406,98 €	46 238 604,21 €	54 373 146,14 €	42 929 667,81 €	17 842 032,94 €	11 236 000,00 €

3) Les éléments chiffrés sur l'évolution des dépenses d'équipement.

	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
Exercices	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**Projection 2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
		12 000,00 €						
Etudes	110 066,62 €	121 175,40 €	99 326,64 €	82 195,80 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Etudes compétence - SIAH	49 685,57 €	115 810,37 €	437 937,52 €	750 828,40 €	670 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Etudes compétence - Collecte	64 940,57 €	159 614,59 €	12 849,43 €	18 749,28 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Equipement	2 825,07 €	5 586,13 €	1 591,30 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Equipement compétence - SIAH	39 308,43 €	36 886,06 €	8 964,35 €	20 926,51 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Equipement compétence - Collecte	4 405,62 €	50 095,92 €	56 799,84 €	42 783,60 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Extension de la station de dépollution (études + travaux)	45 537 456,15 €	50 259 487,15 €	36 187 744,25 €	16 832 170,70 €	10 132 000,00 €			
Canalisation de transfert	407 106,78 €	3 102 255,97 €	6 396 609,66 €	1 009 862,24 €				
Installation de production solaire photovoltaique				1 186,00 €	1 104 000,00 €			
Travaux réseaux assainissement - SIAH	3 269 835,27 €	1 578 570,83 €	1 774 572,32 €	2 248 058,12 €	7 321 700,00 €	5 330 000,00 €	4 830 000,00 €	3 230 000,00 €
Travaux réseaux assainissement - Collecte	1 121 116,16 €	2 349 580,02 €	6 461 925,91 €	6 245 485,14 €	10 201 500,00 €	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €
Maîtrises d'Ouvrage Mandatées	2 761,48 €	14 989,35 €	30 674,03 €	128 907,34 €				
Dépenses d'équipement	**50 609 507,72 €**	**57 806 051,79 €**	**51 468 995,25 €**	**27 381 155,13 €**	**29 689 200,00 €**	**16 790 000,00 €**	**16 290 000,00 €**	**14 690 000,00 €**
Besoin de Financement = (I-J)	**-21 652 274,20 €**	**-17 696 817,62 €**	**-30 408 562,83 €**	**-18 291 318,39 €**	**-17 579 871,51 €**	**627 030,00 €**	**-1 600 745,00 €**	**-484 808,00 €**

Les sommes surlignées correspondent aux AP/CP.

F. Evolution du besoin de financement et de la variation du fonds de roulement.

	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE			
Exercices	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Projection 2023	2024	2025	2026	2027
Besoin de Financement = (I-J)	-21 652 274,20 €	-17 696 817,62 €	-30 408 562,83 €	-18 291 318,39 €	-17 579 871,61 €	527 030,00 €	-1 500 745,00 €	-484 808,00 €
Prêt agence de l'eau	152 401,00 €	43 831,00 €	1 295 615,00 €	562 573,00 €				
Emprunt nouveau					-	-	-	
Variation du Fonds de roulement = (K+L+M)	-21 499 873,20 €	-17 652 986,62 €	-29 112 947,83 €	-17 728 745,39 €	-17 579 871,61 €	527 030,00 €	-1 500 745,00 €	-484 808,00 €
Fonds Roulement Initial	112 764 608,18 €	91 264 734,98 €	73 680 785,27 €	44 567 837,44 €	26 839 092,05 €	9 259 220,44 €	9 786 250,44 €	8 285 505,44 €
Fonds Roulement Final	91 264 734,98 €	73 611 748,36 €	44 567 837,44 €	26 839 092,05 €	9 259 220,44 €	9 786 250,44 €	8 285 505,44 €	7 800 697,44 €

Chacune des redevances d'assainissement (Transport et Collecte) assure le financement de son propre programme prévisionnel de renouvellement des réseaux.

III. Le budget Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien-Vieille-Mer.

A. Evolution du fonctionnement.

1) Les éléments chiffrés sur l'évolution des recettes et des dépenses.

RETROSPECTIVE					
section de fonctionnement (opérations réelles)	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**projection 2023**	**2024**
Participations	89 602,52 €	69 634,00 €	140 303,52 €	130 126,50 €	210 000,00 €
variation	**49,49%**	**2,08%**	**56,58%**	**86,87%**	**49,68%**
Recettes exceptionnelles					
Recettes de Fonctionnement	**89 602,52 €**	**69 634,00 €**	**140 303,52 €**	**130 126,50 €**	**210 000,00 €**
section de fonctionnement (opérations réelles)					
Charges générales	4 462,73 €	2 505,15 €	4 938,38 €	18 173,53 €	60 000,00 €
variation	**-66,79%**	**-64,71%**	**10,66%**	**625,45%**	**1114,97%**
Charges de personnel	58 983,26 €	63 137,93 €	76 882,19 €	110 523,22 €	145 000,00 €
variation	**11,36%**	**12,90%**	**30,35%**	**75,05%**	**88,60%**
Dépenses de Fonctionnement	**63 445,99 €**	**65 643,08 €**	**81 820,57 €**	**128 696,75 €**	**205 000,00 €**
Epargne	**26 156,53 €**	**3 990,92 €**	**58 482,95 €**	**1 429,75 €**	**5 000,00 €**

Les recettes de fonctionnement sont issues de participations de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Général de SEINE-SAINT-DENIS, du SIARE et du SIAH. Le composant essentiel des dépenses de fonctionnement se caractérise par les charges de personnel.

En 2022, il a été recruté un agent supplémentaire qui a pris ses fonctions en septembre.

Pour 2024, en section de fonctionnement, il est envisagé un plan de communication pour 40 000 € et le recrutement d'un animateur pluvial dont le financement est assuré à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le budget annexe du SAGE n'a pas de dette. L'épargne de gestion constitue donc l'épargne nette ou la capacité d'autofinancement.

2) Graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses.

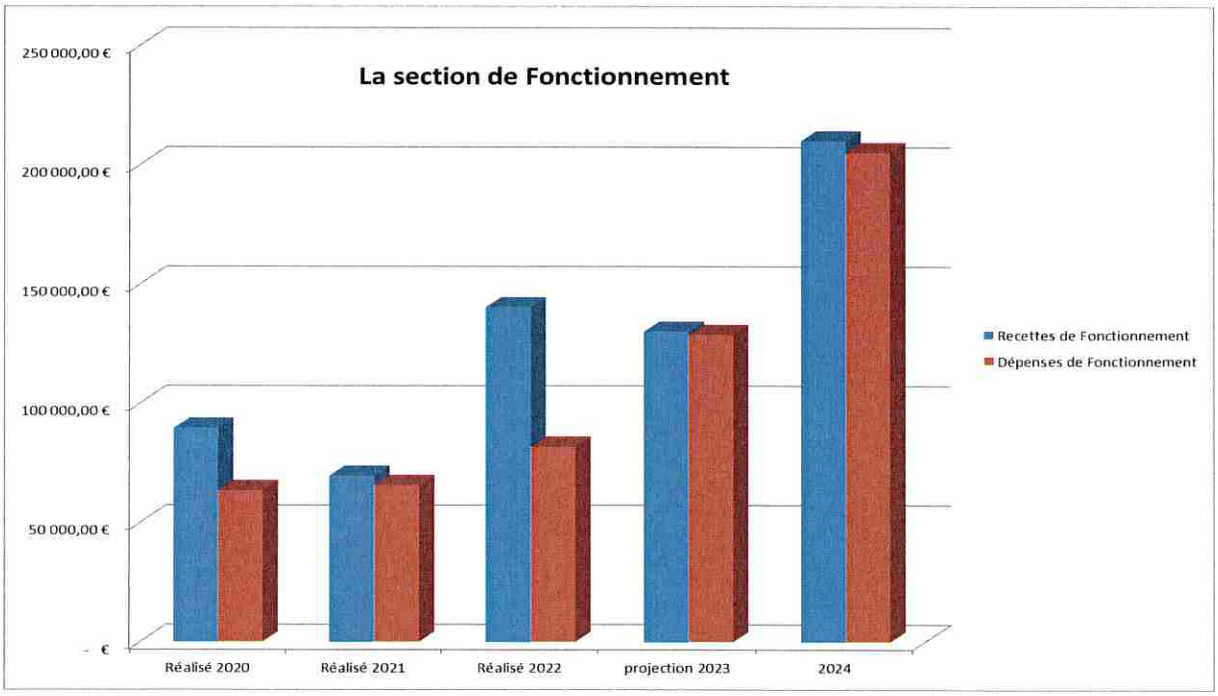

B. Evolution de l'investissement.

1) Les éléments chiffrés sur l'évolution des recettes et des dépenses d'investissement.

RETROSPECTIVE					
Section d'investissement (opérations réelles)	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**	**projection 2023**	**2024**
Epargne = *autofinancement*	**26 156,53 €**	**3 990,92 €**	**58 482,95 €**	**1 429,75 €**	**5 000,00 €**
FCTVA	12 108,65 €	2 883,39 €	- €	684,59 €	218,00 €
Subventions d'investissement	79 810,00 €	- €	143 591,00 €	- €	300 000,00 €
Recettes d'investissement	**91 918,65 €**	**2 883,39 €**	**143 591,00 €**	**684,59 €**	**300 218,00 €**
Capacité d'investissement = (D+E)	**118 075,18 €**	**6 874,31 €**	**202 073,95 €**	**2 114,34 €**	**305 218,00 €**
Section d'investissement (opérations réelles)					
Immobilisation incorporelles					
Immobilisation incorporelles	72 670,83 €	23 041,22 €	115 139,46 €	76 464,86 €	420 000,00 €
Immobilisation corporelles			4 173,32 €	1 328,96 €	
Dépenses d'équipement	**72 670,83 €**	**23 041,22 €**	**119 312,78 €**	**77 793,82 €**	**420 000,00 €**
Besoin de Financement = (F-G)	**45 404,35 €**	**-16 166,91 €**	**82 761,17 €**	**-75 679,48 €**	**-114 782,00 €**

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

Pour 2024, il est envisagé :

- La poursuite de l'étude de gouvernance ;
- La poursuite de l'étude du référentiel des milieux aquatiques et paysages de l'eau ;
- Le lancement de l'étude d'identification des secteurs prioritaires à l'échelle du territoire du SAGE pour le renforcement de la mise en conformité des branchements.
- Le lancement de l'étude d'amélioration des connaissances du fonctionnement des nappes d'eau souterraine et des relations nappes-rivières (étude « intersage » à l'échelle de la nappe (avec le SAGE Marne confluence et le SAGE Marne et Beuvronne). Ce projet résulte d'une candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour un financement à 100%.

2) Graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses.

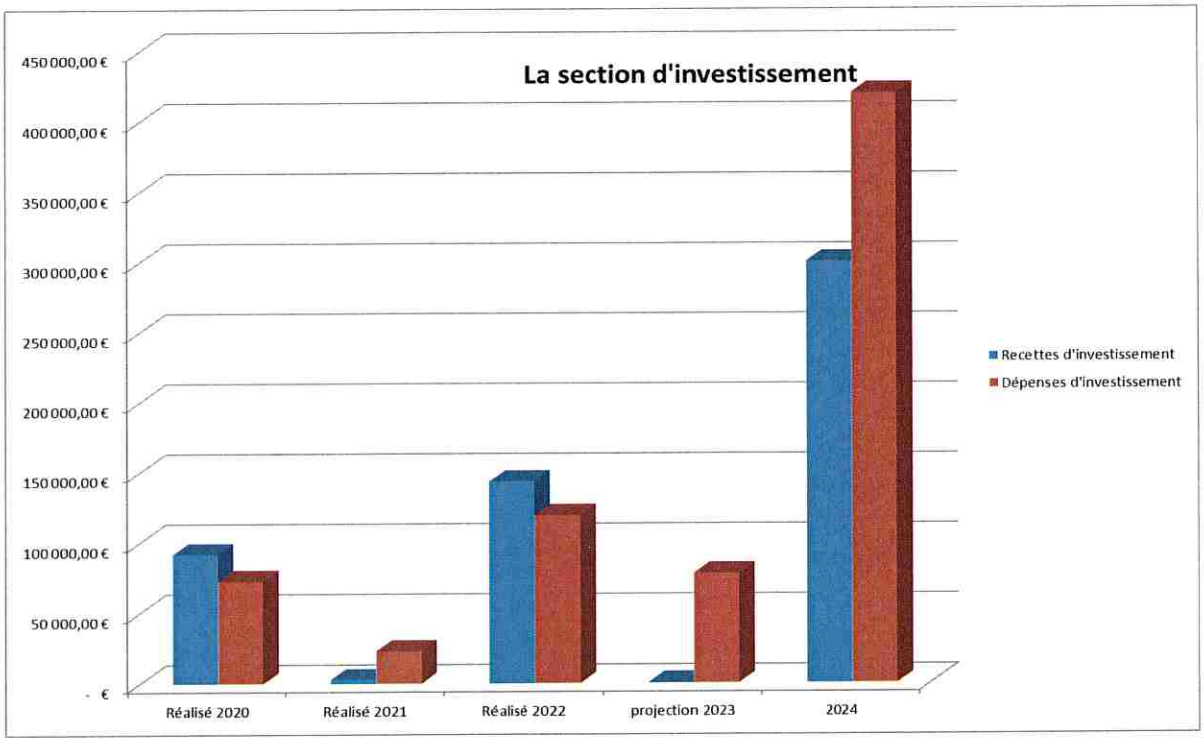

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

C. Evolution du besoin de financement et de la variation du fonds de roulement.

RETROSPECTIVE					
Section d'investissement (opérations réelles)	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	projection 2023	2024
Variation du Fonds de roulement = (H)	45 404,35 €	-16 166,91 €	82 761,17 €	-75 679,48 €	-114 782,00 €
Fonds Roulement initial	96 679,78 €	142 084,13 €	125 917,22 €	208 678,39 €	132 998,91 €
Fonds Roulement Final (I+J)	142 084,13 €	125 917,22 €	208 678,39 €	132 998,91 €	18 216,91 €

- Le financement des investissements est assuré par les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par le fonds de roulement.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **De prendre acte** de la tenue du débat au sujet du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2024 relatif aux budgets eaux pluviales, GÉMAPI, (M. 57), eaux usées (M. 49) et SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer (M. 57),
- **De prendre acte** du rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2024 relatif aux budgets eaux pluviales (M. 57), eaux usées (M. 49) et du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer (M. 57).

FINANCES

3 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2024

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312.1 et D.5211-18-1, relatifs aux modalités de présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Considérant la nécessité de la tenue par l'assemblée délibérante, d'un débat sur les orientations de nature budgétaire, en matière de reconquête du milieu naturel, de protection des habitants contre les inondations, de l'assainissement et du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Croult-Enghien-Vielle Mer,

Chacun ayant pu s'exprimer,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Prend acte** de la tenue du débat au sujet du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2024 relatif aux budgets eaux pluviales, GÉMAPI, (M. 57), eaux usées (M. 49) et SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer (M. 57),

2- **Prend acte** du rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2024 relatif aux budgets eaux pluviales (M. 57), eaux usées (M. 49) et du SAGE Croult Enghien-Vieille-Mer (M. 57).

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-04

ASSAINISSEMENT

4 – Signature de l'avenant n° 6 avec le Cabinet Merlin portant sur le marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France (Marché n° 13-12-12)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes.

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-04-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

ASSAINISSEMENT

4 – Signature de l'avenant n° 6 avec le Cabinet Merlin portant sur le marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France (Marché n° 13-12-12)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 17 mars 2014, le SIAH a signé un marché public avec le Cabinet d'études MARC MERLIN relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France.

En cours d'exécution, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

L'avenant rendu nécessaire a pour objet la prolongation du marché cité en objet pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024. Cette prolongation intervient afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT du marché : 749 380,00 €
- Montant HT de l'avenant n° 6 présenté : 61 063,75 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant des prestations : 8,15 %
- (L'ensemble des avenants de ce marché représente 97,54 % du montant initial du marché)
- Nouveau montant HT du marché (avenants compris) : 1 480 306,25 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 janvier 2024.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics de 2006,

Vu la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

Considérant la nécessité pour le SIAH de prolonger le marché afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

ASSAINISSEMENT

4 – Signature de l'avenant n° 6 avec le Cabinet Merlin portant sur le marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France (Marché n° 13-12-12)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Approuve** l'avenant n° 6, lors de sa réunion du 05 février 2024, relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France (Marché n° 13-12-12),

2- **Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet la prolongation du marché pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024 pour un montant de 61 063,75 € HT,

3- **Prend acte** les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313,

4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant présenté, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-05

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de l'avenant n° 4 avec l'entreprise BTP Consultants portant sur le marché public de mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 dans le cadre des travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-05-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de l'avenant n° 4 avec l'entreprise BTP Consultants portant sur le marché public de mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 dans le cadre des travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 24 juin 2015, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise BTP CONSULTANTS relatif à la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France.

En cours d'exécution, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

L'avenant rendu nécessaire a pour objet la prolongation du marché cité en objet pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024, cette prolongation intervient afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

L'avenant rendu nécessaire, n'a pas d'impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT du marché : 68 360,00 €
- Montant HT de l'avenant n° 4 présenté : 0,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant des prestations : 0 %

(L'ensemble des avenants de ce marché représente 79,69 % du montant initial du marché)

- Montant HT du marché après passation des avenants (1, 2 et 3) : 122 840,00 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics de 2006,

Vu la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

Considérant la nécessité pour le SIAH de prolonger le marché afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension de la station de dépollution de Bonneuil-en-France,

ASSAINISSEMENT

5 – Signature de l'avenant n° 4 avec l'entreprise BTP Consultants portant sur le marché public de mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 dans le cadre des travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Approuve** l'avenant n° 4, lors de sa réunion du 05 février 2024, relatif à la mission de coordination de sécurité et de protection de la sante de niveau 1 dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France,

2- **Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet la prolongation du marché pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024 sans incidence financière,

3- **Prend acte** les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313,

4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant présenté, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-06

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 5 avec l'entreprise Bureau Veritas portant sur le marché public de mission de contrôle technique dans le cadre des travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-06-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 5 avec l'entreprise Bureau Veritas portant sur le marché public de mission de contrôle technique dans le cadre des travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 26 juin 2015, le SIAH a notifié un marché public avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France.

En cours d'exécution, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

L'avenant rendu nécessaire a pour objet la prolongation du marché cité en objet pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024, cette prolongation intervient afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

L'avenant rendu nécessaire, n'a pas d'impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT du marché : 152 070,00 €
- Montant HT de l'avenant n° 5 présenté : 0,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant des prestations : 0 %

(L'ensemble des avenants de ce marché représente 54,69 % du montant initial du marché)

- Montant HT du marché après passation des avenants (1, 2, 3 et 4) : 235 230,00 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics de 2006,

Vu la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

Considérant la nécessité pour le SIAH de prolonger le marché afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France,

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 5 avec l'entreprise Bureau Veritas portant sur le marché public de mission de contrôle technique dans le cadre des travaux pour l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Approuve** l'avenant n° 5, lors de sa réunion du 05 février 2024, relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'extension de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France,

2- **Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet la prolongation du marché pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024 sans incidence financière,

3- **Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet la prolongation du marché pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024 sans incidence financière,

4- **Prend acte** les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2313,

5- **Et autorise** le Président à signer l'avenant présenté, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-07

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 avec l'entreprise VOTP portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Pascal, Pasteur et Voltaire sur la commune de Le Thillay (Opération n° 612LETHI101B)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-07-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 avec l'entreprise VOTP portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Pascal, Pasteur et Voltaire sur la commune de Le Thillay (Opération n° 612LETHI101B)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 19 juillet 2022, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise VOTP relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Pascal, Pasteur et Voltaire sur la commune de Le Thillay.

En cours d'exécution, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

L'avenant rendu nécessaire correspond au paiement d'une surface (46 m^2) de réfection complète de la chaussée imputée aux travaux de la commune alors qu'elle était comprise dans l'emprise du SIAH.

L'avenant a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant € HT du marché : 299 834,90 €
- Montant € HT de l'avenant n° 2 présenté : 2 668,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant des prestations : 0,89 %
- Nouveau montant € HT du marché (avenant n° 1 compris) : 370 681,76 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 janvier 2024.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1-5,

Vu la nécessité de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

Considérant la nécessité pour le SIAH d'effectuer le paiement d'une surface (46 m^2) de réfection complète de la chaussée imputée aux travaux de la commune alors qu'elle était comprise dans l'emprise du SIAH,

ASSAINISSEMENT

7 – Signature de l'avenant n° 2 avec l'entreprise VOTP portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Pascal, Pasteur et Voltaire sur la commune de Le Thillay (Opération n° 612LETHI101B)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Approuve** l'avenant n° 2, lors de sa réunion du 05 février 2024, relatif aux prestations citées en objet,

2- **Prend acte** que l'avenant présenté a pour objet le paiement d'une surface (46 m²) de réfection complète de la chaussée pour un montant de 2 668,00 € HT,

3- **Prend acte** les crédits sont inscrits au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,

4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant présenté, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE pour l'aménagement hydraulique des Vallées du Croult et du Petit-Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-08

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE

8 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réservation de 6 berceaux de crèche destinés aux enfants des agents du SIAH (Marché n° 09-24-01)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes.

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-08-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE

8 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réservation de 6 berceaux de crèche destinés aux enfants des agents du SIAH (Marché n° 09-24-01)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Soucieux de permettre aux familles de concilier plus aisément vie familiale et vie professionnelle, le SIAH souhaite proposer une offre d'accueil de la petite enfance en participant au financement de berceaux pour les enfants des agents-parents.

Ces prestations feront l'objet d'un marché public qui prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande pour une durée d'un an, reconductible annuellement trois fois, au plus.

Actuellement, ces prestations sont assurées par l'entreprise LPCR GROUPE (Les Petits Chaperons Rouges by Grandir) jusqu'au 31 août 2024.

Il est proposé d'anticiper la fin du présent contrat et d'organiser une consultation afin de bénéficier d'un nouveau marché public à partir de septembre 2024.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un nouvel accord-cadre à bons de commande.

Le montant maximum annuel du marché est de 85 000 € HT, soit un montant maximum de 340 000 € HT sur sa durée globale maximum de 4 années.

Le marché public sera lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les critères de notation proposés seront les suivants :

- Prix (40 %)
- Qualité de l'offre (60 %).

Les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6228.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Cathy CAUCHIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et L. 2125-1,

Considérant l'estimation du projet de marché public n° 09-24-01 d'un montant maximum annuel de 85 000 € HT, soit un montant maximum de 340 000 € HT sur sa durée globale maximum de 4 années,

Considérant la nécessité de lancer un marché public sous la forme d'accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d'appel d'offres ouvert,

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUE

8 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réservation de 6 berceaux de crèche destinés aux enfants des agents du SIAH (Marché n° 09-24-01)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Autorise** le Président, lors de sa réunion du 05 février 2024 à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux critères de jugement des offres et à signer le marché public n° 09-24-01 relatif à la réservation de 6 berceaux auprès d'un opérateur économique,

2- **Prend acte** que le montant maximum annuel des prestations est de 85 000 € HT, soit un montant total maximum de 340 000 € HT pour 4 années,

3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GEMAPI, chapitre 011, article 6228,

4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-09

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

9 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement du poste d'animateur du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2024 et des frais de fonctionnement afférents

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-09-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

9 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement du poste d'animateur du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2024 et des frais de fonctionnement afférents

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une chargée de mission qui assure, entre autres, la coordination des travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le suivi technique, administratif et financier des études, l'organisation des commissions techniques et les actions de communication destinées à faire connaître le SAGE.

Les charges salariales, ainsi que les dépenses de fonctionnement réelles nécessaires au bon déroulement de cette mission s'élèvent à environ 70 000 euros TTC par an. Ces dépenses sont directement imputées sur un budget dédié au SAGE.

Le financement de l'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assuré, d'une part, à hauteur de 50 %, par les participations financières du SIAH, du SIARE et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, par une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 %.

Chaque année, une nouvelle demande de subvention est déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les crédits seront prévus au budget SAGE en 2024.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Tony FIDAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement du poste d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2024 et des frais de fonctionnement afférents,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement du poste d'animation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2024 et des frais de fonctionnement afférents,

2- **Prend acte** que les crédits seront prévus au budget 2024 du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-10

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

10 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement du second poste d'animateur du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2024 et des frais de fonctionnement afférents pour l'animation du contrat eau et climat 2024

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-10-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER

10 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement du second poste d'animateur du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2024 et des frais de fonctionnement afférents pour l'animation du contrat eau et climat 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été adopté le 28 janvier 2020. La mise en œuvre du SAGE nécessite un renforcement de la cellule d'animation afin d'assurer, entre autres, les missions d'élaboration d'un « Contrat Eau et Climat » (CTEC) à l'échelle du territoire du SAGE, le suivi technique, administratif et financier des études, la mise en place d'actions de communication.

Les charges salariales, ainsi que les dépenses de fonctionnement réelles nécessaires au bon déroulement de cette mission s'élèvent à environ 55 000 euros TTC par an. Ces dépenses sont directement imputées sur un budget dédié au SAGE.

Le financement de l'animation du CTEC est assuré, d'une part, à hauteur de 50 %, par les participations financières du SIAH, du SIARE et du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, et, d'autre part, par une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 50 %.

Il est nécessaire de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les crédits seront prévus au budget SAGE en 2024.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Tony FIDAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le XI[ème] programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant la nécessité de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement d'un animateur « Contrat Eau et Climat » rattaché au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2024 et des frais de fonctionnement afférents,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement d'un animateur « Contrat Eau et Climat » rattaché au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents,

2- **Prend acte** que les crédits seront prévus au budget 2024 du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer,

3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,
Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,
Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-11

RESSOURCES HUMAINES

11 – Modification du tableau des emplois

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-11-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

RESSOURCES HUMAINES

11 – Modification du tableau des emplois

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le récent départ de 2 agents au sein du service Urbanisme et Milieu Naturel a conduit à redéfinir les missions de ces postes.

Cette redéfinition conduit à modifier les intitulés des emplois.

Ainsi, les postes de technicien environnement et de technicien environnement et biodiversité deviennent des postes de « chargé de mission environnement et biodiversité ».

Par ailleurs, pour étendre l'éventail des candidatures, ces emplois sont également créés sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Les caractéristiques statutaires de l'emploi se présentent de la manière suivante :

Dernière délibération portant sur l'emploi	**Filière**	**Intitulé de l'emploi**	**Grades de référence**	**Cadre d'emplois de référence**
2021-117 du 06/12/2021	Technique	Chargé de mission environnement et biodiversité	Ingénieur principal Ingénieur Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	Ingénieurs territoriaux Techniciens territoriaux

Recrutement possible sur la base de l'article L332-8 du code général de la fonction publique		
Motifs	**Niveau de recrutement**	**Niveau de rémunération**
2°de l'article L332-8 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présente code	Le titulaire doit être en possession des diplômes requis pour le passage du concours externe.	La rémunération est basée sur les grilles indiciaires correspondant aux grades de référence et en fonction de l'expérience professionnelle.

Par ailleurs, la présente délibération met à jour le tableau des emplois en contrat d'apprentissage.

Service	**Nombre de postes**	**Diplôme préparé**	**Durée de la formation**
Maîtrise d'œuvre et Urbanisme et milieu naturel	1	Master Expert(e) en ingénierie et droit de l'environnement	2 ans
Télégestion Électromécanique et Métrologie	1	Energies - Ingénierie de la transition énergétique	3 ans

RESSOURCES HUMAINES

11 – Modification du tableau des emplois

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier les emplois et de mettre à jour le tableau des apprentis,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve les modifications présentées ci-dessus,

2- Et autorise le président à signer tous les actes relatifs à ces modifications.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le :12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le :13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-12

RESSOURCES HUMAINES

12 – Modification du tableau des effectifs

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 30 janvier 2024, s'est réuni le lundi 05 février 2024 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi cinq février à neuf heures et trente minutes,

Date de la convocation : Le mardi 30 janvier 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice : 70
Nombre de délégués suppléants en exercice : 70
Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36
Président de séance : Benoit JIMENEZ
Secrétaire de séance : Joël DELCAMBRE

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Éric PERRE (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOUARET et Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France), François CARRETTE et Bernard VERMEULEN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT (Vaud'herland), Alain GOLETTO (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsoult)

Absent(e)s et représenté(e)s : (3)

CARPF : Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)
Jean-Jacques PERCHAT (Puiseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puiseux-en-France)

C3PF : Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France) a donné pouvoir à Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20240205-2024-12-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

RESSOURCES HUMAINES

12 – Modification du tableau des effectifs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément au Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation au 05 février 2024, avec les démissions d'un technicien environnement et d'une technicienne environnement et biodiversité.

Les emplois de chargé de mission environnement et biodiversité sont ouverts au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Grade	*Cat.*	*Postes ouverts*	*Postes ouverts sur plusieurs grades*	*Titulaires Stagiaires*	*Contractuels*	*Postes non pourvus*
Emplois de Direction						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
Total emplois de direction		**3**		**2**	**1**	**0**

Grade	*Cat.*	*Postes ouverts*	*Postes ouverts sur plusieurs grades*	*Titulaires Stagiaires*	*Contractuels*	*Postes non pourvus*
Filière Administrative						
Attaché principal	A	1	0	1	0	0
Attaché	A	3		2	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		0	1	
Rédacteur	B	2		1	1	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5		5	0	
Adjoint administratif	C	4		3	1	
Total filière administrative		**19**	**3**	**15**	**4**	**3**

RESSOURCES HUMAINES

12 – Modification du tableau des effectifs

Grade	*Cat.*	*Postes ouverts*	*Postes ouverts sur plusieurs grades*	*Titulaires Stagiaires*	*Contractuels*	*Postes non pourvus*
Filière Technique						
Ingénieur en chef de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	
Ingénieur principal	A	2	5	2	0	5
Ingénieur	A	10		4	6	
Technicien Principal de 1ère classe	B	3	5	3	0	5
Technicien Principal de 2ème classe	B	11		4	7	
Technicien	B	5		2	3	
Agent principal de maîtrise	C	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	1		1	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2	0	
Adjoint technique	C	10		7	3	
Total filière technique		**46**	**10**	**27**	**19**	**10**
Total général		**68**	**13**	**44**	**24**	**13**

RESSOURCES HUMAINES

12 – Modification du tableau des effectifs

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte de la modification intervenue dans la structure de son personnel,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- **Approuve** les modifications présentées ci-dessus,

2- **Et autorise** le président à signer tous les actes relatifs à ces modifications.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 05 février 2024,

Joël DELCAMBRE,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ,

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE des Vallées du Croult et du Petit Rosne Siège : rue de l'Eau et des Enfants 95500 Bonneuil-en-France

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : 12/02/2024
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : 13/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.